

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 21.015

L'an deux mille vingt et un, le 29 janvier 2021, à 15 h 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 22 janvier 2021

DATE D'AFFICHAGE

Le 22 janvier 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Raynald RIMBAULT, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Océane FERNANDES

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

M. Julien DURESSAY a été élu secrétaire de séance.

OBJET : DÉCLASSEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE DES MYOSOTIS À ROYAN, CADASTRÉ
BO N° 489

RAPPORTEUR : M. CUSSAC

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 20.121, en date du 15 octobre 2020, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à engager une procédure pour désaffecter, puis déclasser un tronçon du chemin rural rue des Myosotis à Royan, cadastré BO n° 489.

Ce tronçon de voie, raccordé à la rue des Cendrilles et à la rue des Pivoines à Royan, traverse le camping Les Coquelicots et n'assure plus sa fonction de voie publique depuis plusieurs années.

Afin de régulariser la situation, ce tronçon de voie est destiné à être vendu à la Société par Actions Simplifiée (S.A.S.) Camping Les Coquelicots, qui exploite le camping les Coquelicots à Royan, seule propriétaire des terrains situés de chaque côté de cette partie de chemin rural.

Le cabinet de géomètre DEVOUGE a donc établi un plan de délimitation de l'emprise et a créé une nouvelle parcelle cadastrée BO n° 489, d'une contenance de 691 m², destinée à être vendue à la S.A.S. Camping les Coquelicots.

Par un arrêté municipal n° 20.2292, en date du 19 octobre 2020, Monsieur Guy HUMBERT a été désigné comme commissaire-enquêteur pour conduire l'enquête publique relative au projet de désaffectation et de déclassement du domaine public de ce tronçon de chemin rural.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 9 au mardi 24 novembre 2020.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, en date du 7 décembre 2020, sont favorables à ce projet.

Suite à la décision de désaffectation de la parcelle précitée, par délibération de ce jour, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver son déclassement du domaine public, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2241-1 et suivants,
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.2141-1 et suivants,
- Vu l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, prévoyant la procédure de classement et de déclassement des voies communales,
- Vu les articles R.141-4 à R. 141-10 du Code la voirie routière, fixant l'organisation de l'enquête publique,
- Vu la délibération n° 20121, en date du 15 octobre 2020, relative à l'enquête publique sur la désaffectation et le déclassement d'un tronçon du chemin rural rue des Myosotis à Royan, cadastré BO n° 489,
- Vu l'arrêté n° 20.2292, en date du 19 octobre 2020, portant ouverture d'une enquête publique,
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur en date du 7 décembre 2020,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- de déclasser du domaine public communal la parcelle cadastrée BO n° 489, d'une contenance de 691 m², constituant un tronçon du chemin rural rue des Myosotis à Royan, dans le but de procéder à sa cession au profit de la Société par Actions Simplifiée Camping Les Coquelicots, qui exploite le camping Les Coquelicots à Royan, seule propriétaire des terrains situés de part et d'autre de cette parcelle,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous les documents utiles pour y procéder.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

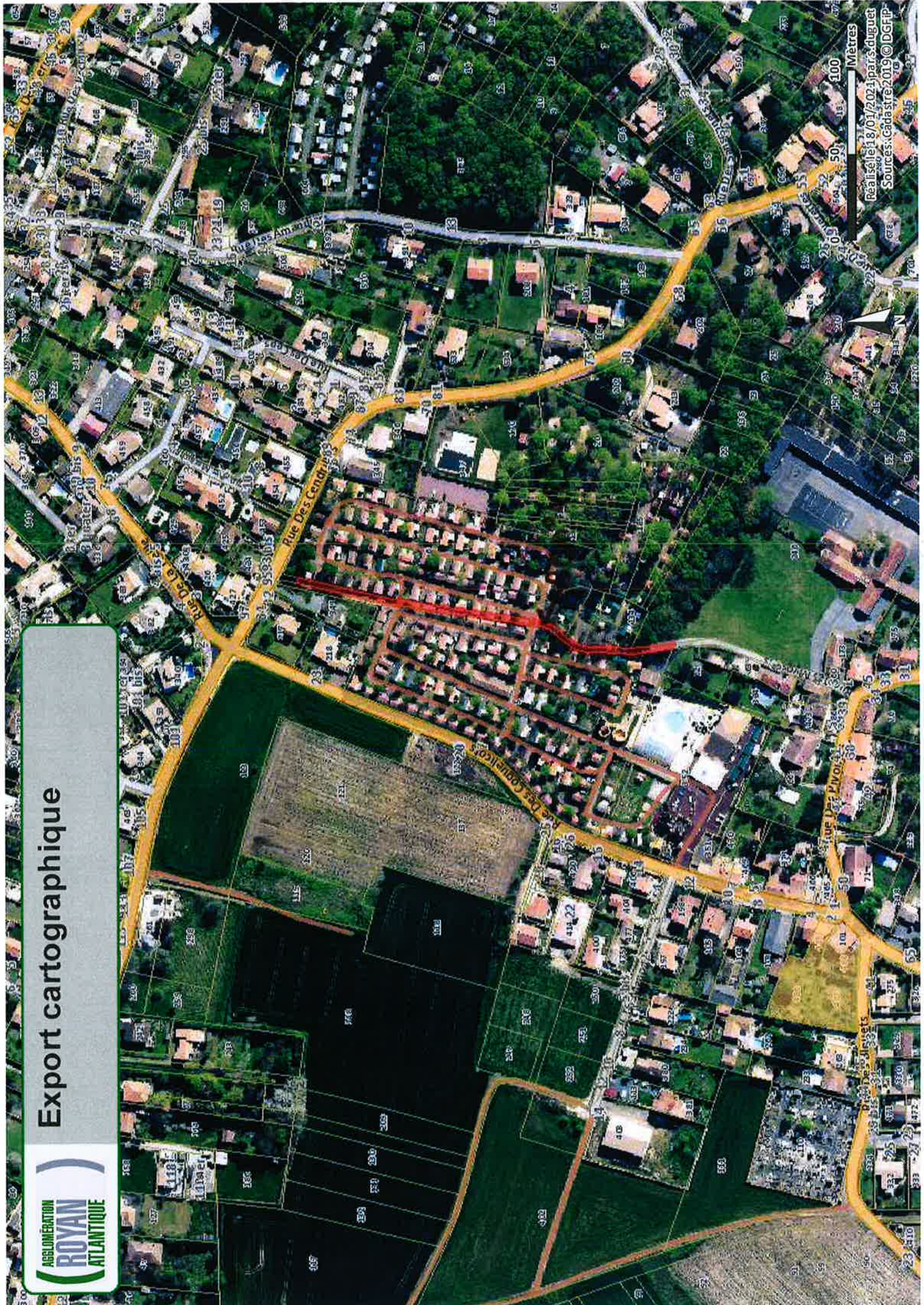
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENCO

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Patrick MARENCO', is written over the printed name. The signature is stylized and includes a large loop at the top.

Export cartographique





Commune de ROYAN

ENQUETE PUBLIQUE du 9 novembre au 24 novembre 2020

**relative à l'aliénation du chemin rural
situé rue des Myosotis**

Arrêté du Maire de la Ville de Royan
en date du 19 octobre 2020

Le Commissaire Enquêteur :

Guy HUMBERT
3, rue des Perrasses
17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE

Guy HUMBERT – COMMISSAIRE ENQUETEUR
Enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin rural commune de ROYAN
Lundi 9 novembre 2020 – Mardi 24 novembre 2020

SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE.....	4
1.1. Objet de la demande d'enquête	4
1.2. Présentation de la commune	6
1.3. Composition du dossier.....	6
1.4. Examen du dossier technique.....	7
2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE	9
2.1. Avant la date d'ouverture de l'enquête publique.....	9
2.2. Durant l'enquête publique	10
3. BILAN ET ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	12
3.1. Recensement et analyse quantitative.....	12
3.2. Analyse détaillée.....	13

ANNEXES

Annexe 1 : Décision du conseil municipal du 15 octobre 2020 ; Lancement procédure de cession d'un chemin rural	18
Annexe 2 : Arrêté d'ouverture d'enquête publique du Maire de Royan	21
Annexe 3 : Notice explicative	23
Annexe 4 : Plan de situation	24
Annexe 5 : Plans parcellaires	25
Annexe 6 : Etat parcellaire	28
Annexe 7 : Appréciation des dépenses.....	30
Annexe 8 : Lieux d'affichage	31
Annexe 9 : Photographies de l'affichage	32
Annexe 10 : Publications dans les journaux	34
Annexe 11 : Avis d'enquête	36
Annexe 12 : Publication sur site internet de la commune de Royan	38
Annexe 13 : PC à disposition du public	39
Annexe 14 : Certificat d'affichage	40
Annexe 15 : Copie du registre	41
Annexe 16 : Copie des courriels reçus pendant l'enquête	42
Annexe 17 : Réponses de M. le Maire au commissaire enquêteur	54

CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

4. Déroulement de l'enquête publique.....	55
5. Rappel du projet	56
6. Enjeux du projet	56
7. Conclusions du commissaire enquêteur	57
8. Avis du commissaire enquêteur	57

RAPPORT

DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Je soussigné, Guy HUMBERT, demeurant 3 rue des Perrasses à 17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE

- désigné par Monsieur le Maire de la commune de ROYAN en date du 19 octobre 2020, en qualité de Commissaire Enquêteur chargé de conduire l'enquête publique relative à l'aliénation d'un chemin rural de la commune de ROYAN,
- agissant conformément aux dispositions de l'arrêté en date du 19 octobre 2020 de Monsieur le Maire de la commune ROYAN,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
- Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L161-10 et L161-10-1 et R161-25 à R161-27,
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles L134 et L134-2, et R134-3 à R134-32,
- Vu la délibération du Conseil Municipal n°20-121 du 15 octobre 2020,
- Vu le dossier d'enquête mis à disposition du public,

rapporte ce qui suit :

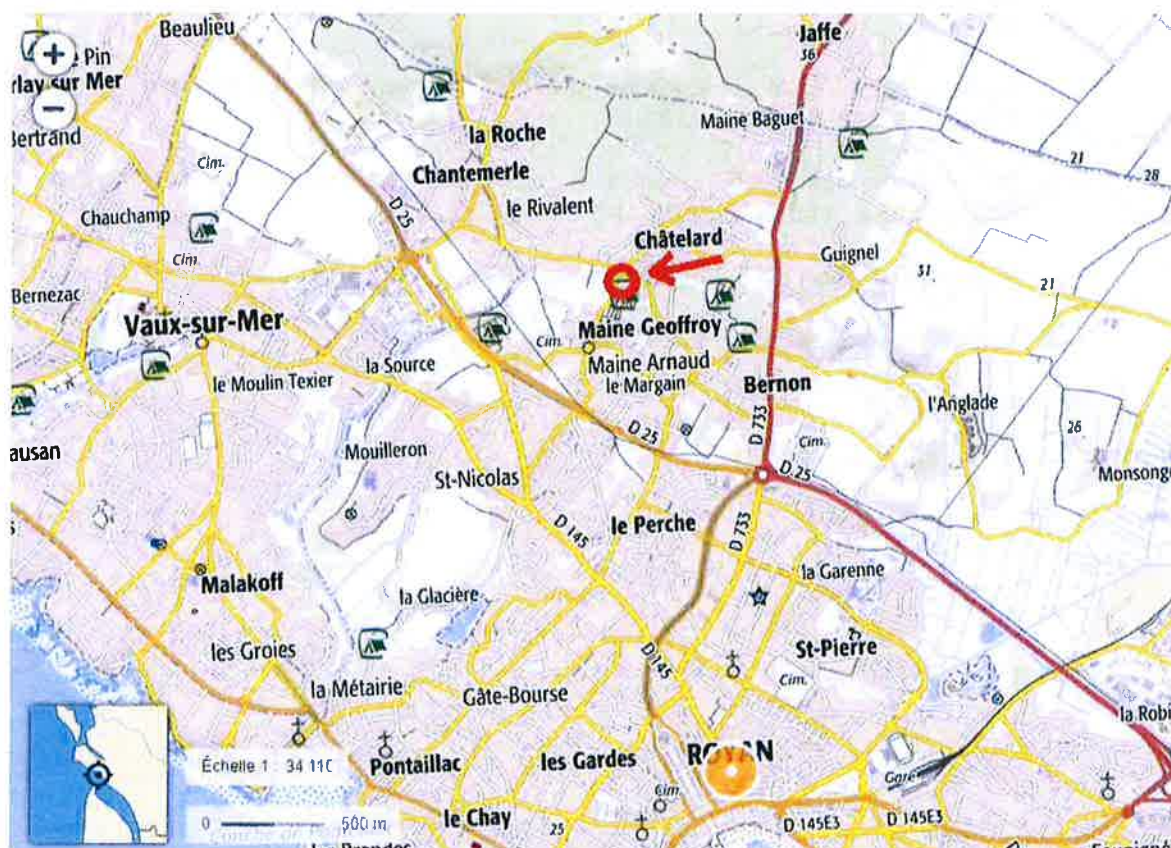
1. PRESENTATION DE L'ENQUETE

1.1. Objet de la demande d'enquête

Par délibération du Conseil municipal n°20.121 du 15 octobre 2020, la commune de ROYAN a demandé l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural situé rue des Myosotis et cadastré Section BO parcelle n° 489.

Ce chemin rural a fait l'objet d'une division parcellaire afin de conserver la vocation publique aux deux extrémités : conserver l'accès à un transformateur coté rue des Cendrilles et au parcellaire coté rue des Pivoines. La partie centrale qui n'a plus d'utilité publique est englobée dans l'emprise du camping « Les Coquelicots ». Elle a vocation à être vendue à ce dernier.

L'objectif de la Commune est de réduire le nombre de chemins ruraux désaffectés et n'ayant plus d'utilité publique afin d'en limiter les coûts d'entretien et de régulariser des situations existantes.



Plan de situation



Plan parcellaire – Partie du chemin rural concerné en vert



Photo aérienne

1.2. Présentation de la commune

Principale ville de la presqu'île d'Arvert, au cœur de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, la commune de Royan occupe la rive droite de l'embouchure de l'estuaire de la Gironde, à proximité immédiate de l'océan Atlantique, dans l'ancienne province historique de la Saintonge.

Royan est avant tout une des principales stations balnéaires de la côte atlantique française, dotée de cinq plages de sable fin d'un port de plaisance pouvant recevoir plus de 1 000 bateaux ainsi que d'un port de pêche actif. Centre économique rayonnant sur le quart sud-ouest du département de la Charente Maritime (activités tertiaires : centres commerciaux, artisanat, banques et mutuelles, établissements d'enseignement) la ville vit également au rythme du pôle universitaire du Carel, spécialisé dans l'enseignement des langues.

Son territoire s'étend sur 19,30 km².

La commune comptait 18 398 habitants en 2017.

Son attrait touristique a favorisé le développement des campings sur son territoire :

	Terrains	Emplacements
2 Etoiles	1	90
3 Etoiles	2	375
4 Etoiles	3	599
Total :	6	1064

1.3. Composition du dossier

Le dossier présenté à l'enquête publique a été élaboré par les services de la Mairie de ROYAN.

Ce dossier comprend les pièces suivantes :

- L'arrêté d'enquête publique n°20-2292 en date du 8 février 2019 du Maire de la commune de ROYAN,
- Une notice explicative,
- Un plan de situation,
- Deux plans parcellaires,
- Un état parcellaire des propriétés riveraines,
- L'appréciation des dépenses,
- Le courrier adressé au commissaire enquêteur,
- La délibération du Conseil Municipal n°20-121 du 15 octobre 2020,
- Les lieux d'affichage de l'avis d'enquête publique,
- Les photos de l'affichage de l'avis d'enquête publique,
- L'avis de parution dans les journaux Le Littoral et Sud Ouest
- La page d'insertion sur la site internet,
- L'avis d'enquête publique,
- Le bordereau de transmission à la sous-préfecture,
- Le registre coté et paraphé.

Le dossier est conforme aux dispositions de l'article R 161-26 du Code rural et de la pêche maritime. Les pièces du dossier étaient suffisantes pour avoir une bonne compréhension du projet présenté. Le dossier était consultable au secrétariat de la ville de ROYAN pendant les jours et heures d'ouverture de ce service, lors des permanences du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet de la commune de Royan pendant toute la durée de l'enquête.

1.4. Examen du dossier technique

Initialement ce chemin rural appelé « rue des Myosotis assurait la liaison entre la rue des Cendrilles et la rue des Pivoines. La commune de Royan a missionné le Cabinet de Géomètre Expert DEVOUGE pour diviser le chemin rural en 3 parties :

- La partie Nord coté rue des Cendrilles dessert un transformateur qui doit rester accessible depuis le domaine public. La parcelle contigüe cadastrée n°342 section BO est desservie par la rue des Cendrilles.
- La partie sud dessert les parcelles n° 58, 60, 62, 63, 133, 173, 246 et 385 section BO. L'accès à celle-ci doit être assuré par le chemin rural.
- La partie centrale du chemin rural a été cadastrée n°489 section BO pour une superficie de 691 m². Cette parcelle est principalement incluse dans l'unité foncière du Camping « Les Coquelicots » et sur une dizaine de mètres sur l'unité foncière incluant la parcelle n°62 section BO. Elle ne dessert aucune autre parcelle.

La partie du chemin rural à aliéner n'est plus affectée à l'usage du public.

Il convient de préciser que ce chemin n'est pas inscrit, par le Conseil départemental de Charente Maritime, au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées et qu'à ce titre, sa cession ne génère pas la réalisation d'un itinéraire de substitution. Il n'est non plus emprunté par un chemin de randonnée pédestre.

Etat parcellaire :

Dans l'état parcellaire (annexe n°6) figurent les parcelles riveraines du chemin rural dans sa totalité ainsi que le nom et adresse de leurs propriétaires.

Etat financier :

Par courrier du 9 octobre 2019 la société CAP FUN « Camping les Coquelicots » confirme la proposition d'achat du chemin rural au prix de 60 € le m². Le prix de vente a été déterminé par les Domaines.

Les dépenses annexes à cette vente (bornage, frais d'enquête) sont prises en charge par la commune de Royan.

Synthèse :

Une grande partie du chemin rural est occupée de fait par le camping "Les Coquelicots". Ce chemin rural baptisé rue des Myosotis dessert encore dans sa partie nord un transformateur et dans sa partie sud quelques parcelles. Seule la partie centrale incluse aujourd'hui dans des unités foncières privées et clôturées fait l'objet de cette aliénation afin d'être vendue à ses occupants de fait.

La partie du chemin rural à aliéner a été bornée par un géomètre qui a déterminé une superficie totale de 691 m². Elle est occupée par les personnes suivantes :

- Camping les Coquelicots (société CAP FUN)
- Monsieur Jean-Pierre FAYOLLE

Il est envisagé de céder ce terrain à la Société CAP FUN au prix de 60 €/m².

2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1. Avant la date d'ouverture de l'enquête publique

Sur proposition du Maire de la commune de Royan, j'ai accepté de conduire la présente enquête publique.

Une réunion préparatoire s'est déroulée à la Mairie de Royan le 28 septembre 2020. Le commissaire enquêteur s'est entretenu avec :

- Mme. Sylvie DUGUET directrice du Service "Domaine Public"
- M. Bernard COLLIERIE Service "Domaine Public"
- Mme. Karine BOGUE Service "Domaine Public"

Le dossier a été communiqué au commissaire enquêteur et toutes les explications nécessaires à une bonne compréhension du projet d'aliénation du chemin rural situé rue des Myosotis ont été détaillées.

A cette occasion, les dates des permanences ont été fixées et les procédures de publication définies.

Le commissaire enquêteur a conseillé d'écrire personnellement à tous les propriétaires riverains du chemin rural pour les informer de l'objet et des modalités de cette enquête publique.

Le 28 octobre 2020 le commissaire enquêteur a visité le site en s'attardant particulièrement sur les deux extrémités. Il a pu constater à cette occasion la publicité mise en place : un panneau coté rue des Cendrilles et deux panneaux coté rue des Pivoines. De plus l'avis d'enquête figure aussi sur dans le mobilier urbain de type sucette situés à plusieurs points de la commune.

Aspects sanitaires liés au confinement :

Le gouvernement français a décrété un confinement sanitaire pour lutter contre le développement de la COVID 19 sur le territoire national. La période prévue va du 30 octobre au 1^{er} décembre 2020. Cette enquête devait se dérouler du 9 au 24 novembre.

Suite à l'annonce du Président de la République de ce nouveau confinement avec maintien des services publics, et en prévision du peu de public se rendant aux permanences pour rencontrer le commissaire enquêteur au motif d'aliénation d'un chemin rural, le Maire de Royan, en accord avec le commissaire enquêteur, a décidé de maintenir l'enquête aux dates prévues.

Le commissaire enquêteur devra se munir d'une attestation dérogatoire en cochant le motif de déplacement pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative et de l'arrêté d'ouverture d'enquête pour laquelle il a été nommé.

Le public pourra se rendre à la Mairie aux permanences du commissaire enquêteur et aux dates et heures d'ouverture au public pour consulter le dossier en se munissant d'une attestation dérogatoire en cochant la case Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public.

Sera mis en place : la distanciation sociale, une vaste salle aérée, du gel hydro alcoolique disponible à l'entrée de la salle, les masques obligatoires et un visiteur à la fois.

2.2. Durant l'enquête publique

Date et lieu de l'enquête :

L'arrêté du Maire de la commune de Royan en date du 19 octobre 2020 a fixé respectivement les dates d'ouverture et de clôture de l'enquête aux 9 novembre et au 24 novembre 2020, ces deux dates incluses, soit une durée totale de 15 jours.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête, à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le commissaire enquêteur sont déposés à la mairie de Royan.

Publicité de l'enquête :

Le public a été informé de la présente enquête, conformément aux dispositions réglementaires, par un avis d'enquête :

- Affiché dans le mobilier urbain à 10 endroits de la commune (annexe n°8),
- Affiché dans des versions A2 à la Mairie et à 9 autres endroits de la commune (annexe n°8)
- Affiché sur le lieu de l'enquête (aux 2 extrémités du chemin),
- Inséré par les soins de la commune dans deux journaux régionaux (annexe n°10) :
 - Sud Ouest du 23 octobre 2020
 - Le Littoral du 23 octobre 2020

L'avis d'enquête publique pouvait également être consulté sur le site internet de la commune de Royan dans la rubrique "Avis au public" : <https://www.ville-royan.fr/avis-au-public-rss/7538-avis-d-enquete-publique-declassement-du-domaine-public-troncon-chemin-rural-2.html>
(Annexe n°12)

Information et expression du public sur le dossier d'enquête :

Pour son information, le public a pu disposer d'un dossier déposé à la mairie de Royan afin de pouvoir en prendre connaissance pendant les permanences du commissaire enquêteur et aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Toutes les observations et propositions ont pu être formulées et transmises, pendant la durée de l'enquête, selon les modalités suivantes :

- soit consignées dans un registre à feuillets non mobiles mis à la disposition des intéressés à la mairie de Royan, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat,
- soit adressées par courrier à l'attention du commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Royan 80 avenue de Pontailac 17205 ROYAN CEDEX,
- soit adressées par courrier électronique au commissaire enquêteur à l'adresse mël suivante : enquete.publique@royan.fr avec pour objet «Commissaire enquêteur».

J'ai assuré personnellement les deux permanences prévues en Mairie de Royan les :

- lundi 9 novembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- mardi 24 novembre 2020 de 15h00 à 17h30.

Le registre d'enquête a été clos et signé par le Commissaire Enquêteur à l'expiration du délai d'enquête.

Composition du dossier :

Il ne me paraît pas utile de formuler d'observation sur le dossier, les documents mis à la disposition du public étant clairs et précis.

3. BILAN ET ANALYSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

3.1. Recensement et analyse quantitative

Au cours de l'enquête :

- 1ère permanence : Trois personnes sont venue consulter le dossier et demander des renseignements complémentaires au commissaire enquêteur :
La première demande la possibilité d'acquérir une partie du chemin rural,
La deuxième demande des renseignements d'ordre généraux,
La troisième avait une doléance sur le PLU faisant l'objet d'une autre enquête.
- Entre les deux permanences : Deux personnes (2) sont venues consulter le dossier.
- 2ème permanence : Aucune personne n'est venue à la deuxième permanence.

A l'issue de l'enquête publique, le registre a été clos et signé par le commissaire enquêteur, conformément à l'Arrêté du Maire de la Commune de ROYAN .

- Aucune (0) observation n'a été consignée sur le registre d'enquête publique,
- Aucun (0) courrier postal n'a été adressé au nom du commissaire enquêteur,
- Six (6) courriels concernant cette enquête publique sont arrivés dans la boîte aux lettres indiquée dans l'arrêté du maire : enquete.publique@mairie-royan.fr

Hors délais :

Un courriel est arrivé hors délai, il n'en a pas été tenu compte dans cette enquête, celui-ci n'entraînant pas de modification dans les conclusions du commissaire enquêteur.

3.1.1. Tableau chronologique des observations

Légende : **O1** n° d'ordre d'observation sur registre

L1 n° d'ordre de lettre jointe au registre

C1 n° d'ordre de courriel joint au registre

Nom, Prénom, adresse de l'intervenant	N° d'ordre	Favorable à l'enquête	Défavorable à l'enquête	Ref. thème	Thème abordé
Mme Annie RYF 17200 ROYAN	C1			1	Raisons de l'enquête
M Gonzague BLAIS 76230 BOIS-GUILLAUME	C2			1 2	Raisons de l'enquête Situation de terrains privés
Mme Isabelle FAYOLLE 17200 ROYAN	C3			3	Demandes d'acquisition de terrains
M Patrick CAPDEVIELLE 17200 ROYAN	C4			3	Demandes d'acquisition de terrains
M Jean René BLAIS 41100 VENDÔME	C5			2	Situation de terrains privés
Mme Geneviève MORINEAUX 69230 SAINT GENIS LAVAL	C6			2	Situation de terrains privés
TOTAL par personne	5		4	0	

3.1.2. Tableau par thèmes

Le tableau ci-dessous recense par thème l'ensemble des 5 observations reçues.

Réf.	Liste des thèmes	Nombre	Favorable à l'enquête	Défavorable à l'enquête
1	Raisons de l'enquête	2		
2	Situation de terrains privés	3	3	
3	Demandes d'acquisition de terrains	2	2	
	TOTAL par observations	7	5	0

3.1.3 Développement par thèmes

Il est à remarquer que d'une manière générale les observations et demandes portent sur les terrains privés riverains du chemin rural et que celles-ci sont plutôt favorables à l'aliénation du chemin rural.

Les avis et observations sont détaillés dans les thèmes ci-dessous :

1. **Raisons de l'enquête publique**
2. **La situation de terrains privés**
3. **Les demandes d'acquisition de terrains**

3.2. Analyse détaillée

Information préalable : dans les conclusions de son rapport, le commissaire enquêteur doit exprimer son avis personnel sur les documents et projet soumis à l'enquête publique. Il n'est pas tenu, à cette occasion, de répondre à chacune des observations qui lui ont été soumises, ni de se conformer nécessairement à l'opinion manifestée, même unanimement, par les personnes ayant participé à l'enquête.

1. Raisons de l'enquête publique

- **Observation n°1 (courriel n°1)** de Mme Annie RYF 17200 ROYAN

Qu'est-il prévu audit tronçon du chemin rural rue des Myosotis ?

- **Observation n°2 (courriel n°2)** de M Gonzague BLAIS 76230 BOIS-GUILLAUME

Quelles sont les raisons précises de cette demande d'acquisition ?

Avis du commissaire enquêteur sur ces deux observations :

Une partie du chemin rural nommé « rue des Myosotis » est aliéné afin de pouvoir vendre celle-ci aux propriétaires riverains.

L'achat de la partie aliénée du chemin rural par les riverains leur permettra d'avoir une unité foncière homogène, notamment pour le camping « Les Coquelicots » qui occupe physiquement ce chemin rural.

2. La situation de terrains privés

- Observation n°3 (courriel n°2) de M Gonzague BLAIS 76230 BOIS-GUILLAUME

Monsieur Jean Pierre FAYOLLE a son terrain également traversé par la continuité du chemin rural.

Y a-t-il eu enquête publique ?

De quel droit M Fayolle occupe-t-il ce terrain ?

Je demande qu'une régularisation soit faite.

- Observation n°6 (courriel n°5) de M Jean René BLAIS

Je demande que la désaffectation et le déclassement de la parcelle traversant le camping soit considérés en sa globalité avec le problème du portail entravant l'utilisation du passage sur le chemin communal.

Les deux dossiers doivent être menés en parallèle, le domaine public ne peut considérer un traitement différent.

- Observation n°7 (courriel n°6) de Mme Geneviève MORINEAUX

Qu'en est-il de la partie située entre la partie déclassée du chemin rural et le portail qui a été installé sur la parcelle n°62 ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Lorsque la Ville a décidé de régulariser la situation privative d'une partie du chemin rural par le camping "Les Coquelicots", il n'avait pas été constaté une privatisation d'une partie de ce chemin par M. et Mme FAYOLLE.

Il est hors de question de laisser cette situation perdurer et cette situation privative doit cesser.

La Ville de Royan a pris bonne note de la demande de M. et Mme FAYOLLE de procéder à une régularisation. Il n'est pas exclu que cette occupation puisse être autorisée, en vendant à titre onéreux cette emprise à M. et Mme FAYOLLE, sous réserve, au préalable, de la mise en place d'une nouvelle procédure de désaffectation de cette partie du chemin rural, soumise à enquête publique.

Avis du commissaire enquêteur sur ces deux observations :

La propriété de Monsieur Jean-Pierre Fayolle parcelle n° 62 section BO englobe effectivement une partie du chemin rural dans son unité foncière (délimitée par les clôtures). Mme Fayolle, dans ses observations exprime le souhait de faire l'acquisition de cette partie (voir ci-dessous les réponses à l'observation de Madame Isabelle Fayolle).

3. Les demandes d'acquisition de terrains

- Observation n°4 (courriel n°3) de Mme Isabelle FAYOLLE

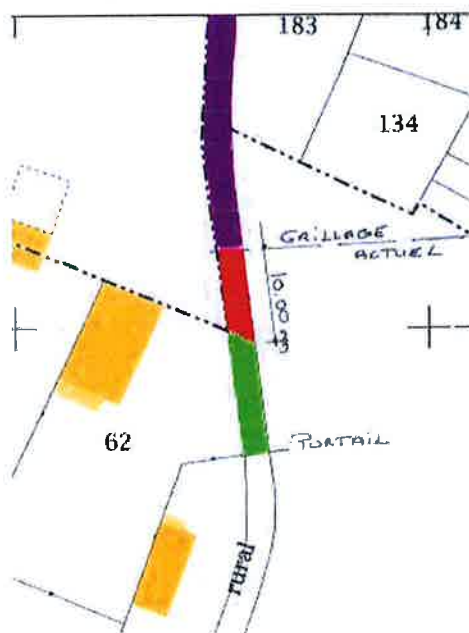
Nous occupons actuellement l'espace limité par le grillage mis en place par le camping des Coquelicots et le portail d'entrée de notre parcelle.

Historiquement, nous avons privatisé ce chemin en 2001 en accord oral avec les services techniques de l'époque, le chemin des myosotis ayant été privatisé par le camping et fermé par le grillage actuel.

Nous souhaitons nous porter acquéreur du chemin y compris les 10 mètres vers le camping qui nous servent de parking.

Avis du commissaire enquêteur :

L'actuelle enquête publique a pour objet l'aliénation du chemin rural borné et cadastré n°489 section BO. Cette parcelle comprend une section occupée par le camping Les Coquelicots (en rose sur le plan ci-dessous) et une section occupée par (M Jean Pierre Fayolle en rouge). La partie en vert, occupée par M Fayolle n'est pas concernée par cette enquête publique.



A titre d'équité, la partie en rouge devraient être vendue à M Jean Pierre Fayolle après l'aliénation de la parcelle n°489, qu'and à la partie du chemin rural non aliénée, elle devra faire l'objet d'une nouvelle enquête pour pouvoir être cédée à Monsieur et Madame Fayolle.

- Observation n°5 (courriel n°4) de M Patrick CAPDEVIELLE 17200 ROYAN

Quel est le devenir du morceau de chemin qui part du portail en plastique et qui mène au bord de la rue des Cendrilles longeant la parcelle n°341 (je crois) et qui comporte une maison ?

Réponse de Monsieur le Maire :

Cette partie du chemin rural est intégrée à la parcelle cadastrée BO n°489, objet de l'enquête publique. Elle est destinée, à l'issue de l'enquête publique, à être vendue au camping Les Coquelicots. En effet, la clôture du camping empiétant sur ce chemin, une régularisation de la situation est nécessaire. La

partie du chemin rural comprise entre le transformateur et la rue des Cendrilles n'est pas concernée et par l'enquête publique et reste dans le domaine public.

La parcelle cadastrée BO n°341 ne jouxte pas directement le chemin rural, puisqu'une autre parcelle, n'appartenant pas à la commune de Royan, cadastrée BO n°342, les sépare.

Avis du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur prend bonne note des explications de Monsieur le Maire.

FIN DE LA PARTIE RAPPORT

Fait à Saint Georges de Didonne, le 7 décembre 2020



*Le Commissaire Enquêteur
Guy HUMBERT*

ANNEXES

Annexe n°1

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201015-DCM20-121-DE
Date de télétransmission : 19/10/2020
Date de réception préfecture : 19/10/2020

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20.121

L'an deux mille vingt, le 15 octobre 2020, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 09 octobre 2020

DATE D'AFFICHAGE

Le 09 octobre 2020

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Lilliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, Mme Corinne MAROLLEAU, M. Denis MOALLIC, M. Yannick PAVON, M. Christophe PLASSARD, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS-EXCUSÉS : Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Thierry ROGISTER

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par Mme Corinne MAROLLEAU
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par Mme Dominique BERGEROT
Mme Madeline TANTIN représentée par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par Mme Odile CHOLLET

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 31

Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DÉSFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE LA PARCELLE CADASTRÉE BO N°489
DÉSIGNANT UN TRONÇON DU CHEMIN RURAL RUE DES MYOSOTIS À ROYAN –
ENQUÊTE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : M. CUSSAC

VOTE : UNANIMITÉ

La société CAP FUN exploite le Camping « LES COQUELICOTS » sur des parcelles de terrain situées 7 rue des Coquelicots à Royan.

Le chemin rural rue des Myosotis, raccordé à la rue des Cendrilles et à la rue des Pivoines à Royan, traverse le camping « LES COQUELICOTS » et pour une partie, n'assure plus sa fonction de voie publique.

La société CAP FUN propriétaire de parcelles situées de part et d'autre de ce tronçon de voie, a fait part de son intention d'en faire l'acquisition.

En préalable, il est nécessaire d'engager une procédure de désaffectation puis de déclassement du tronçon du chemin rural rue des Myosotis, cadastré BO n° 489, d'une contenance de 691 m², après enquête publique, en vue de sa cession.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu l'Article L141-3 du Code de la Voirie Routière,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à engager une procédure de désaffectation, puis de déclassement de la parcelle BO N° 489, représentant un tronçon du chemin rural rue des Myosotis, en vue d'une cession ultérieure à titre onéreux,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à la procédure d'enquête publique.

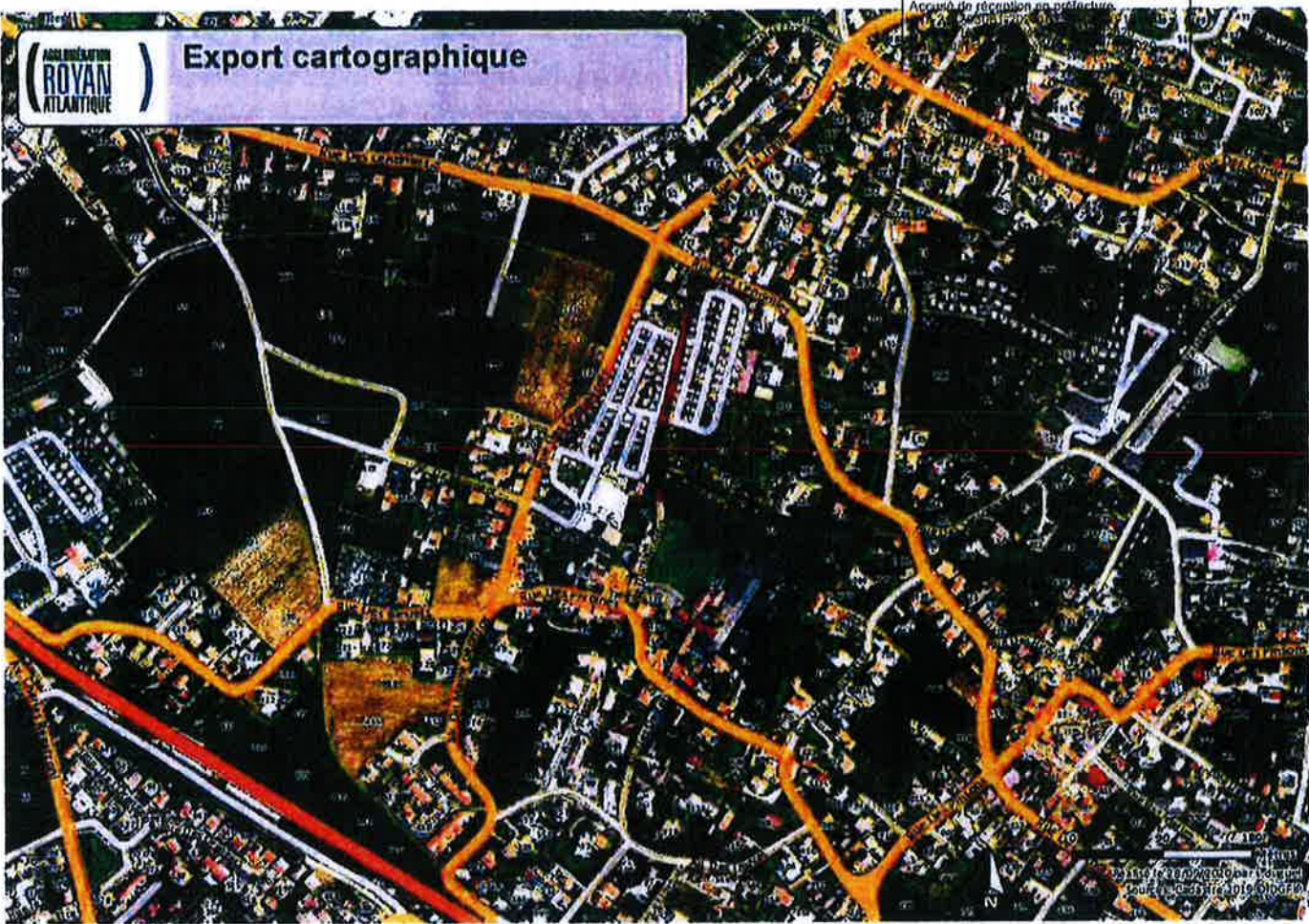


Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO



AGGLOMERATION
ROYAN
ATLANTIQUE

Export cartographique

Accueil de réception en préfecture

© 2010 IGN, tous droits réservés

Annexe n°2

VILLE DE ROYAN



SERVICE DOMAINE
COMMUNAL

N° 20.2292

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20201019-ADOMCOM20-
2292-A1
Date de télétransmission : 19/10/2020
Date de réception préfecture : 19/10/2020

ARRÊTÉ

*Portant ouverture d'une enquête Publique
sur le projet de Désaffectation et de Déclassement du Domaine Public
d'un tronçon du chemin rural « rue des Myosotis » à Royan*

Le Maire de la Ville de ROYAN,

VU le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9,

VU les pièces annexées au dossier,

VU la liste départementale des commissaires-enquêteurs,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 – Ouverture

Il sera ouvert dans la commune de Royan du lundi 09 novembre 2020 au mardi 24 novembre 2020 inclus, une enquête publique en vue de la Désaffectation et du Déclassement, du domaine public d'un tronçon du chemin rural « rue des Myosotis », parcelle cadastrée BO n° 489.

ARTICLE 2 – Commissaire-Enquêteur

Monsieur Guy HUMBERT est chargé des fonctions de Commissaire-Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations à la Mairie de Royan le lundi 09 novembre 2020 de 9h00 à 12h00 et le mardi 24 novembre 2020 de 15h00 à 17h30.

ARTICLE 3 – Lieu

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 tous les jours, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés, et consigner éventuellement ses observations sur un registre à feuillets non mobiles, ouvert, coté et paraphé par le Commissaire-Enquêteur.

ARTICLE 4 – Observations et correspondances

Le public pourra également adresser ses observations par courrier au Commissaire-Enquêteur à la Mairie de Royan – 80 avenue de Pontailac – CS N°80218 17205 ROYAN Cedex ou par courriel à enquete.publique@mairie-royan.fr, pour qu'il soit joint au dossier avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 5 – Publicité

L'enquête sera annoncée par un avis en Mairie QUINZE (15) jours au moins avant son ouverture et pendant toute sa durée par les soins de la Commune. Des affiches seront également apposées sur le lieu concerné par l'enquête. L'accomplissement de ces formalités sera constaté par un certificat. En outre, un avis d'enquête sera notifié aux propriétaires riverains de la partie de voie, objet de la procédure de déclassement. Enfin, un avis sera inséré dans le journal Sud-Ouest et le journal Le Littoral.

ARTICLE 6 – Clôture

A expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le Commissaire- Enquêteur qui disposera d'UN (1) mois pour transmettre à Monsieur le Maire le dossier et le registre accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

ARTICLE 7 – Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROYAN, le 19 octobre 2020

Pour le Maire et par délégation

Le Premier Adjoint,



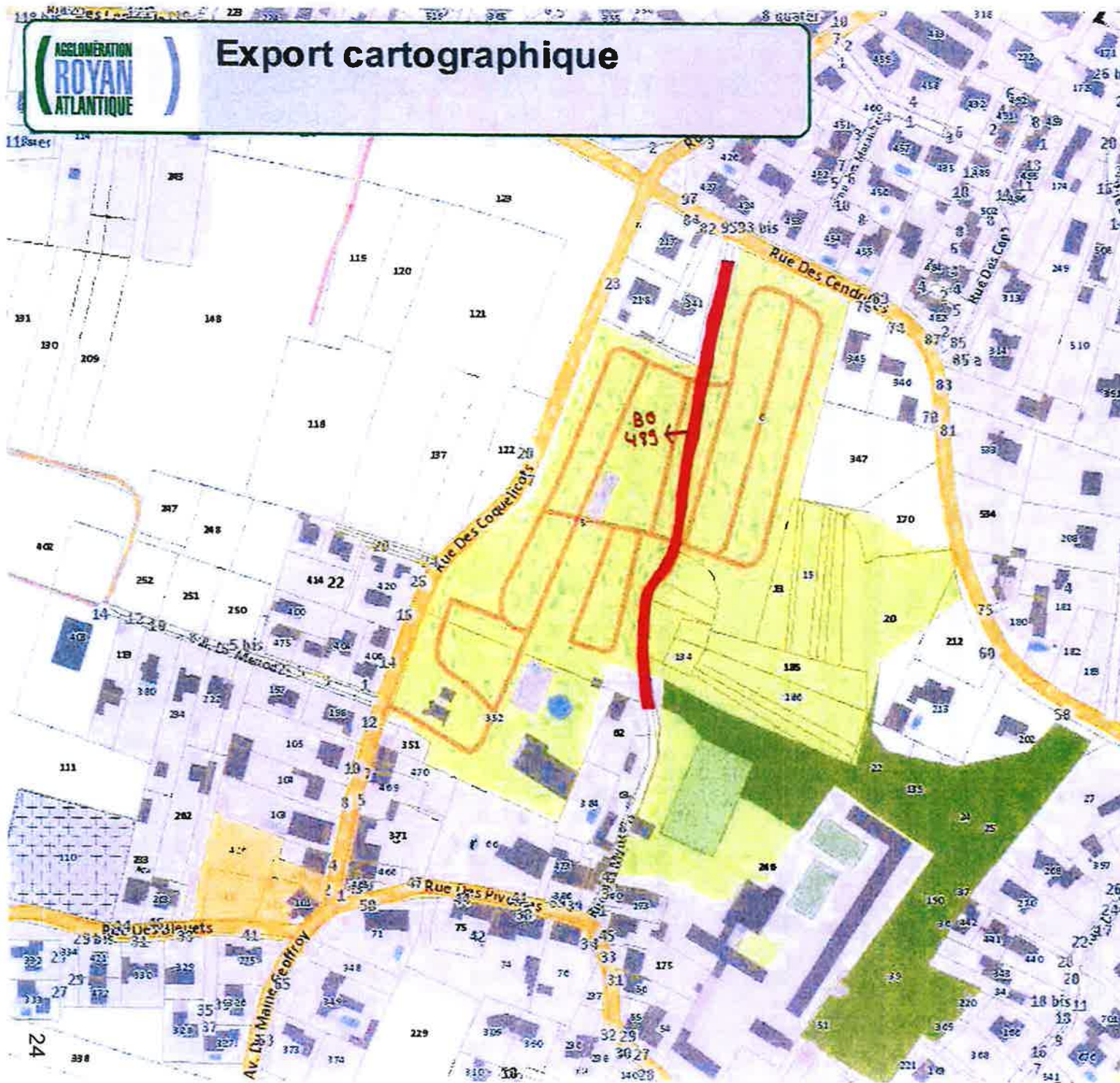
Didier SIMONNET

NOTICE EXPLICATIVE

La présente enquête publique a pour objet de procéder à la Désaffectation et au Déclassement du Domaine Public d'un tronçon du chemin rural « rue des Myosotis » à Royan (17200), cadastré BO n° 489, d'une contenance de 691 m².

Le chemin rural « rue des Myosotis », raccordé à la rue des Cendrilles et à la rue des Pivoines à Royan, traverse le camping « LES COQUELICOTS », appartenant à la Société CAP FUN, et pour une partie, n'assure plus sa fonction de voie publique. La société CAP FUN propriétaire de parcelles situées de part et d'autre de ce tronçon de voie, a fait part de son intention d'en faire l'acquisition.

La Désaffectation et le Déclassement du Domaine Public de ce tronçon de chemin « rue des Myosotis » est envisagé en vue de le céder à titre onéreux à la société CAP FUN.



Commune :
ROYAN (306)

N° d'ordre du document d'arpentage : 4586 R
Document vérifié et numéroté le 05/03/2020
APTGC Saintes
Par Jacky BELAIR
Géomètre Cadastre
Signé

Cachet du service d'origine :

Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
26 ave De Fétilly
Réception sur RDV

17020 La Rochelle cedex 1
Téléphone : 05 46 30 68 04

ptgc.170.la-rochelle@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A _____, le _____

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...).

Section : BO

Feuille(s) : 000 BO 01

Qualité du plan : Plan régulier avant 20/03/1980

Echelle d'origine : 1/1000

Echelle d'édition : 1/1000

Date de l'édition : 05/03/2020

Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé

Par PV DEVOUGE ROYAN (2)

Réf. : 19491/R

Le 14/02/2020

Modification demandée par Procès-Verbal du cadastre



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



N° de dossier

19491/R

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du 09/03/2020
validité six mois à partir de cette date.

COPIE

Extrait confectionné par : SARL Cabinet DEVOUGE

SF2001162002

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 017				Commune : 306 ROYAN						
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	n° plan	Contenance
BO	0489			RUE DES MYOSOTIS	0ha06a91ca					

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

ETAT PARCELLAIRE

Références cadastrales	Propriétaires
BO n° 5, 6, 181, 182, 183	CAMPING LES COQUELICOTS Le Maine Geoffroy 7 rue des Coquelicots 17200 ROYAN
BO n° 60	Monsieur et Madame Alain MAUGET 8 rue des Erables 17200 ROYAN
BO n° 62	Monsieur Jean-Pierre FAYOLLE 4 rue du Chêne Vert 70200 ROYE
BO n° 63	Monsieur et Madame Fabrice GALERON 8 rue des Myosotis 17200 ROYAN
BO n° 133	Monsieur et Madame Patrice CHAUSSAT 3 rue Florenceau 16120 GRAVES SAINT AMANT
BO n° 173	Monsieur Bernard BLAIS Verdura 6 avenue José Maria de HEREDIA 44300 NANTES
BO n° 173	Madame Geneviève MORINEAUX 71 route de Vourles 69230 SAINT GENIS LAVAL
BO n° 173	Monsieur Gonzague BLAIS 12 allée des Jacinthes 76230 BOIS GUILLAUME
BO n° 173	Monsieur Jean BLAIS 23 rue de Bretonnerie 41100 VENDÔME
BO n° 173	Madame Marie Agnès RABU 29 rue des Trois Rois – Apt n°6 44000 NANTES
BO n° 173	Madame Germaine Agnès BLAIS 40 rue de Richebourg 44000 NANTES

ETAT PARCELLAIRE

Références cadastrales	Propriétaires
BO n° 174	Madame Nadine LAJOURNADE 20 rue de Plaisance 75014 Paris
BO n° 342	Madame Jeanne JAMOIS (décédée) Monsieur Jean-Paul JAMOIS (fils de Madame JAMOIS) 34 rue de Bel Air 44210 PORNIC
BO n° 342	Madame Suzanne ROCH (décédée) Madame Laurence PELOTEAU (fille de Madame ROCH) 14 Place de la Liberté 85110 LA JAUDONNIERE
BO n° 385	Monsieur Marc FAYOLLE 10 bis avenue de Plaisance 31270 CUGNAUX

APPRÉCIATION DES DÉPENSES

La présente enquête publique a pour objet de procéder à la Désaffectation et au Déclassement du Domaine Public d'un tronçon du chemin rural « rue des Myosotis » à Royan (17200), cadastré BO n° 489 d'une contenance de 691 m².

La Désaffectation et le Déclassement du Domaine Public de ce tronçon de chemin « rue des Myosotis » est envisagé en vue de le céder à titre onéreux à la société CAP FUN.

Les frais de dépenses relatifs à l'enquête publique seront mis à la charge de la collectivité.

Annexe n°8

Sylvie DUGUET

De: Yannis NEAU
Envoyé: mardi 20 octobre 2020 11:51
À: Sylvie DUGUET
Objet: TR:
Pièces jointes: Yannis NEAU.vcf; Yannis NEAU2.vcf

Bonjour Sylvie,

Les affiches seront en place jeudi, vendredi matin au plus tard dans le mobilier urbain suivant :

Avenue Louis Bouchet (Mercèdes)
Rue Gambetta / Rue Pierre Loti (Maison de la Presse)
Face 30 Boulevard de la Grandière (Syndicat d'Initiative)
Face 20 Boulevard Garnier / Services des Plages
Av de Pontaillac (BB Snack)
Bd de la Perche (boulangerie)
Av Daniel Hedde (rond-point du Marché)
Bd de la Marne (Timi)
Av du Château d'Eau (école Louis Bouchet) Face B
Rue des Pivoines (école Papeau) Face B

Des versions A2 seront déposées dans les sites suivants :

Mairie
État-civil
Salle Jean Gabin
Médiathèque
Maison de l'Enfance
Piscine
Maison des Associations
Marché central
Marché du Parc
Espace Cordouan

Cordialement

Yannis NEAU



Ce message électronique et ses fichiers attachés sont strictement confidentiels et peuvent contenir des éléments dont la Ville de Royan est propriétaire. Ils sont donc destinés à l'usage de leurs seuls destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur et de le détruire ainsi que toutes les pièces attachées. L'utilisation, la divulgation, la publication, la distribution, ou la reproduction non expressément autorisées de ce message et de ses pièces attachées sont interdites.

*Pensez environnement !
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.*

Annexe n°9

Sylvie DUGUET

De: Bernard COLLERIE
Envoyé: jeudi 22 octobre 2020 15:50
À: Sylvie DUGUET
Cc: Karine BOGE
Objet: enquete publique rue des myosotis

Bonjour Sylvie
Ci-joint les photos qui témoignent de la présence de l'affichage sur le site fait ce jour

Cordialement

Bernard COLLERIE
Responsable Service Domaine Public
tel : 05 46 39 56 99 / 06 17 77 09 99
Mail: b.colleric@mairie-royan.fr

De : 0617770999 [<mailto:33617770999@mms.sfr.fr>]
Envoyé : jeudi 22 octobre 2020 15:47
À : Bernard COLLERIE
Objet : Nouveau MMS du 06 17 77 09 99







PUBLIEZ VOTRE ANNONCE LÉGALE
sur notre site www.le-littoral.com
ou par mail à annonces.legales@le-littoral.com

**TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LA ROCHELLE**
**JUGEMENTS RENDUS
A L'AUDIENCE DU 20/10/2020**

Plan de redressement de GT LILOU (SARL) - RCS LA ROCHELLE 822 624 425 - Restauration traditionnelle - 10 avenue de Bel Air, 17310 Saint-Pierre-d'Oléron - Commissaire à l'exécution du plan : SELARL EKIP prise en la personne de Maître Marie-Adeline ROUSSELOT-GEGOUÉ, 9 rue Audry de Puyravault, 17300 ROCHEFORT.

Modification du plan de OCTANT (SARL) - RCS LA ROCHELLE 440 588 438 - Commerce de détail de meubles - 30 rue du Minage, 17000 La Rochelle - Commissaire à l'exécution du plan : SCP Delphine RAYMOND prise en la personne de Maître Delphine RAYMOND, 10 promenoir du Drakkar, place de la Petite Sirène, 17000 LA ROCHELLE.

Ouverture de redressement judiciaire de CUBA TROPICANA (SARL) - RCS LA ROCHELLE 761 808 203 - Enseignement culturel - 12 rue Gaspard Monge, 17000 La Rochelle - Date de cessation des paiements : 13/04/2019. Mandataire judiciaire : SCP Delphine RAYMOND prise en la personne de Maître Delphine RAYMOND, 10 promenoir du Drakkar, place de la Petite Sirène, 17000 LA ROCHELLE. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com>.

Ouverture de liquidation judiciaire de Agence bois et aménagement de l'habitat (SARL) - RCS LA ROCHELLE 820 207 698 - Travaux de menuiserie bois et PVC - 15 rue de Bethphagé, 17220 Bourgneuf - Date de cessation des paiements : 13/04/2019. Liquidateur : SCP Delphine RAYMOND prise en la personne de Maître Delphine RAYMOND, 10 promenoir du Drakkar, place de la Petite Sirène, 17000 LA ROCHELLE. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com>.

Ouverture de liquidation judiciaire de WAO (SAS) - RCS LA ROCHELLE 828 805 481 - Autres activités récréatives et de loisirs - 8-10-12 place des Coureurs, Le Gabut, 17000 La Rochelle - Date de cessation des paiements : 13/04/2019. Liquidateur : SCP Delphine RAYMOND prise en la personne de Maître Delphine RAYMOND, 10 promenoir du Drakkar, place de la Petite Sirène, 17000 LA ROCHELLE. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse : <https://www.crediteurs-services.com>.

**TRIBUNAUX DE COMMERCE
LA ROCHELLE
MONT-DE-MARSAN**

Par Jugement en date du 09.10.2020, le Tribunal de commerce du MONT-DE-MARSAN a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de la liquidation judiciaire à l'encontre de VENTURA, 5 rue des Ortolans, 40200 MIMIZAN - RCS 825 270 380.

Le Greffier

**TRIBUNAUX DE COMMERCE
LA ROCHELLE - TOURS**

Par Jugement en date du 13.10.2020, le Tribunal de commerce de TOURS a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif à l'encontre de H&E, 104 avenue Maginot, 37000

TOURS - RCS 410 440 952.

Le Greffier.



Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Frenitz DORÉ, notaire de la «SELARL DORÉ & DORÉ NOTAIRES», titulaire d'un Office notarial à MARENNES (17), 9 place Brassaud, le 21 octobre 2020, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

Dénomination sociale : SCI SJM
Siège social : BOURCEFRANC-LE-CHAPUS (17), 1 B rue du Moulin.

Durée : 99 ans.
Cessions de parts : agrément des associés.

Capital social variable de : 1.500 € minimum et 1 000.000 € maximum.
Gérants : Mathieu SIMONNEAU, demeurant à BOURCEFRANC-LE-CHAPUS (17), 1 B rue du Moulin

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE (17)

Pour avis,
Le Notaire.



Maître Cécile ANDREU
Notaire à SOUBISE (17780)
3 avenue Charles de Gaulle

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Cécile ANDREU, notaire à SOUBISE, 3 avenue Charles de Gaulle, le 5 octobre 2020, a été constituée une Société

Civile Immobilière dénommée : DE GROOTE- CHOLLET

Objet : L'acquisition, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers

Siège social : MARENNES-HIERS-BROUAGE (17820), 24 rue du Grand Breull.

Durée : 99 années.
Capital social : 100 €.

Les apports sont exclusivement en numéraire et entièrement libérés

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Prémiers gérants : Cyril CHOLLET, né à LA ROCHELLE le 3 mai 1974 et Nadège DE GROOTE, née à FONTOISE le 15 juin 1976, demeurant ensemble à ÉCHILLAIS (17820), 1 rue de la Chagnée.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de LA ROCHELLE.

Pour avis,
Le Notaire.

**CHANGEMENT
DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Suivant acte reçu par Maître Guillaume GERMAIN, CRPCN 17078, Notaire à SAINT-PORCHAIRE, 9 rue Nationale, le 12 octobre 2020, a été conclu le changement de régime matrimonial :

Monsieur Pascal Robert BOUDAUD, menuisier, demeurant à SAINT-SAVINIEN (17350), 4 rue des Alouettes, et Madame Véronique ROY, lingère, son épouse, demeurant à SAINT-SAVINIEN (17350) 4 rue des Alouettes

Mariés à la mairie de SAINT-SAVINIEN (17350) le 5 juillet 1986 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les époux ont opté suivant, ledit changement de régime, en faveur du régime de la communauté universelle avec attribution intégrale au profit du

conjoint survivant.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent Journal.

Pour insertion,
Le Notaire

**VILLE DE ROYAN
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté n° 20 2292 en date du 19 octobre 2020, Monsieur Le Maire de Royan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la Désaffectation et du Déclassement du Domaine public d'un tronçon du chemin rural, rue des Myosotis

A cet effet, Monsieur Guy HUMBERT a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Royan du lundi 09 novembre 2020 au mardi 24 novembre 2020 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - 80 avenue de Pontillais, 17205 ROYAN Cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-royan.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Lundi 09 novembre 2020 de 9h à 12h,
- Mardi 24 novembre 2020 de 15h à 17h30

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront établis dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront

transmis à la Mairie.

NOT' ATLANTIQUE
Société par Actions Simplifiée
Étude de Maître Guillaume GERMAIN
Notaire à SAINT-PORCHAIRE
(Charente-Maritime) - 9 rue Nationale

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Guillaume GERMAIN, Notaire à SAINT-PORCHAIRE, le 22 octobre 2020, a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :
**SARL SAINTONGE
ECO CONFORT**

Objet : Négoce de matériaux et solutions écologiques et prestations de services y afférentes.

Siège social : CHANIERES (17610), 6 avenue des Deux Charentes

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : Trente mille euros (30 000 €)

Cessions de parts : Toute cession de parts est soumise à agrément.

Exercice social : Du 01/01 au 31/12 de chaque année.

Prémiers gérants : M. Stephen LANTIERI, demeurant à ST-GEORGES-DES-COTEAUX (17610), 15 lotissement du Bois du Petit Romefort et M. Stéphane REIBEL, demeurant à SAINTES (17100), 4 Allée des Charmilles.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de SAINTES.

Pour avis,
Le Notaire

Publiez en quelques clics votre annonce légale sur notre site www.le-littoral.com


LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégaes.fr, c'est tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulégaes.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'

Infolegale

Habitat 17

AVIS D'ATTRIBUTION
Régénération de 78 logements à La Rochelle
Quartier des 800 à Villeneuve-les-Sallines

Nom et adresse de l'organisme acheteur : Habitat 17, 9-11, avenue de Mulhouse, 17041 La Rochelle Cedex 1, tél. 05 40 27 64 80, courriel : gestion.marches@habitat17.fr adresse Internet : http://www.habitat17.fr adresse Internet du profil acheteur : https://www.marches-securites.fr

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Construction et location de logements sociaux.

Le pouvoir adjudicateur n'a pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet : régénération de 78 logements à La Rochelle, quartier des 800, à Villeneuve-les-Sallines.

Classification CPV : Objet principal : 45463100

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public soumis au Code de la commande publique.

Type de procédure : Procédure adaptée

Alinéaires du marché : Numéro du marché : 2020/0700/01

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : SARL RENO 17, rue Mouillepieds, ZI des Sœurs, BP 30184, 17300 Rochefort

Montant du marché HT : 102 867,81 €

Numéro du marché : 2020/0700/02

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : DOMM, 24, rue du Stade, 17250 Saint-Porchaire

Montant du marché HT : 23 557,05 €

Numéro du marché : 2020/0700/03

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : EURO PEINTURE 37, 15, rue de la Floillère, 37300 Joué-lès-Tours

Montant du marché HT : 295 100 €

Numéro du marché : 2020/0700/04

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : DAVID DAVITEG, 123, quai de Brazza, CS 11606, 33072 Bordeaux Cedex

Montant du marché HT : 243 130,69 €

Numéro du marché : 2020/0700/05

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : RIDONET MENUISERIE, 70, rue de Québec, ZI de Chat-de-Bale, 17000 La Rochelle Cedex 1

Montant du marché HT : 92 000 €

Numéro du marché : 2020/0700/06

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : HOMINA MENUISIERS, 200, rue François-Mitterrand, 16100 Châteauneuf

Montant du marché HT : 211 243,37 €

Numéro du marché : 2020/0700/07

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : A4 MENUISERIE, 4, rue du Péage, ZI Moulinsau, 17400 La Vergne

Montant du marché HT : 250 940,29 €

Numéro du marché : 2020/0700/08

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : SARL REVERDY PHILIPPE, 875, route de Niori, 79230 Allières

Montant du marché HT : 149 372 €

Numéro du marché : 2020/0700/09

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : HAVAUD, avenue des Bois-Doréolés, 17300 Rochefort

Montant du marché HT : 184 701,80 €

Numéro du marché : 2020/0700/10

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : BRUNET, 6 bis, allée des Cytises, BP 10067, 85362 Chasseneuil-de-Poitou

Montant du marché HT : 276 080 €

Numéro du marché : 2020/0700/11

Date d'attribution du marché : 4 septembre 2020.

Nom et adresse du titulaire : THERMIQUE SUD VENDEE, 11, rue des Bils-d'Or, 85400 Luçon

Montant du marché HT : 377 009,84 €

Durée : 18 mois à partir de l'OS de démarrage

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20 octobre 2020

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Saint-Laurent-de-la-Prée

APPROBATION DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération en date du 21 octobre 2020, affichée en mairie le 22 octobre 2020 conformément à l'article R.163-9, le conseil municipal de Saint-Laurent-de-la-Prée a approuvé la révision de son plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article R.153-20 et suivant le Code de l'urbanisme, le dossier de révision du plan local d'urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, le dossier est disponible sur le site Internet communal et en préfecture de Charente-Maritime

Le Maire, Olivier COCHE-DEDEUANT.

Commune de Saint-Laurent-de-la-Prée

RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION APPROUVANT LE PLAN LOCAL D'URBANISME DU 13 JUILLET 2020

Par délibération en date du 21 octobre 2020, affichée en mairie le 22 octobre 2020 conformément à l'article R.163-9, le conseil municipal de Saint-Laurent-de-la-Prée a retiré la délibération du 13 juillet 2020 approuvant la révision de son plan local d'urbanisme.

Conformément à l'article R.153-20 et suivant le Code de l'urbanisme, le dossier du plan local d'urbanisme dont l'approbation a fait l'objet d'un retrait, est tenu à la disposition du public, à la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels au public, le dossier est disponible sur le site Internet communal et en préfecture de Charente-Maritime

Le Maire, Olivier COCHE-DEDEUANT.

Sud Ouest légales

7 Jours sur 7 - 24 h sur 24

Publiez votre annonce légale

Paiement en ligne sécurisé

SUD OUEST

Communauté d'agglomération de La Rochelle

MISE À DISPOSITION DU PUBLIC
Du projet de modification simplifiée n° 1 du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de plan de déplacements urbains

Par arrêté en date du 2 octobre 2020, le président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle a décidé d'engager une procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de plan de déplacements urbains (PLU)

Cette-ci a pour objet de :

- corriger des erreurs matérielles, dans le règlement et dans le zonage réglementaire,
- modifier certaines dispositions réglementaires qui bloquent la réalisation de projets d'extension,
- clarifier certaines règles pour faciliter l'instruction des autorisations de droit des sols (permis de construire, permis de modifier dans le logement, réorganisation de certains articles sans en changer le sens, ...),
- mettre à jour les annexes

Conformément à la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de La Rochelle en date du 15 octobre 2020, le projet de modification simplifiée n° 1 du PLU, présentant l'exposé de ses motifs et le cas échéant les avis émis par les personnes publiques associées, sera mis à la disposition du public,

- au siège de la Communauté d'agglomération de La Rochelle à l'accueil du service urbanisme,
- ainsi que dans les mairies des communes suivantes : Ayvir, Angoulins, Bourgneuf, Châtelaillon-Plage, Clavier, Croix-Chapeau, Dompierre-sur-Mer, Esnandes, Lagard, La Jarrie, La Jarrie, La Rochelle, L'Houmeau, Marçay, Montroy, Niort-sur-Mer, Phérog, Pallières, Saint-Christophe, Saint-Médard-d'Alaïe, Saint-Rogatien, Sainte-Sophie, Saint-Vincent, Saint-Nicolas, Salles-sur-Mer, Thauil, Vertain, Yves, ainsi que dans les mairies annexes de La Rochelle à Villeneuve-les-Sallines, Laleu et Mirail, aux jours et heures d'ouverture au public : du 2 novembre au 4 décembre 2020 inclus.

*En raison de la crise sanitaire, les horaires et conditions habituels d'accueil du public dans les mairies sont susceptibles d'être modifiés. Il conviendrait donc de se rapprocher des maires concernés pour connaître leurs conditions d'accueil du public.

Les pièces du dossier seront également consultables sur le site Internet de la Communauté d'agglomération de La Rochelle à l'adresse suivante : <http://www.agglo-urbanisme.com>

Pendant toute la période précitée de mise à disposition, le public pourra consigner ses observations :

- sur les registres ouverts à cet effet, au siège de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, ainsi que dans les mairies et les mairies annexes des communes membres de la Communauté d'agglomération de La Rochelle,
- par voie postale en adressant un courriel au président de la Communauté d'agglomération de La Rochelle, service des études urbaines, 6, rue Saint-Michel, bâtiment Maubeck, 17000 La Rochelle, à faire parvenir avant la fin de la mise à disposition du public.
- et par courrier électronique à l'adresse suivante : modification1plu@agglo-larochelle.fr

Fait à La Rochelle, le 16 octobre 2020,
P. le président et par délégation,
le premier vice-président, Antoine GRAIL.

Communauté des communes de la Haute-Saintonge

CONSULTATION PUBLIQUE
du Plan climat air énergie territorial (PCAET)

Après avoir réuni dans le courant de l'année 2019 et 2020 les acteurs du territoire pour co-construire un programme d'actions répondant aux enjeux de changement climatique, une consultation publique électronique est organisée pour recueillir vos avis sur le projet de Plan climat air énergie territorial (PCAET), du lundi 9 novembre 2020 à 9 heures au vendredi 11 décembre 2020 à 17 heures.

Le dossier de consultation comprend : La délibération du 19 février 2020 arrêtant le projet de PCAET. Le diagnostic du territoire au regard des enjeux climat-air-énergie. La stratégie territoriale de transition énergétique. Le programme d'actions 2020-2028 et la démarche de co-construction du PCAET.

Les fiches sont : L'étude environnementale stratégique. La synthèse de PCAET.

Les avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) et du préfet de région. Le note de prise en compte des avis formulés sur le projet de PCAET.

L'ensemble de ces pièces est consultable : En ligne, depuis le site Internet de la Communauté des communes de la Haute-Saintonge : <http://www.haute-saintonge.org/energieplan-climat-air-energie-territorial> sur support papier, pendant la durée de la consultation, aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de la Communauté des communes de la Haute-Saintonge, au 7, rue Taillefer à Jonzac.

Le public peut formuler ses observations et ses propositions, pendant la durée de la consultation : sur le registre prévu à cet effet au siège de la Communauté des communes de la Haute-Saintonge, 7, rue Taillefer, 17500 Jonzac, par courrier électronique envoyé à l'adresse Internet : contact@haute-saintonge.org Les contributions transmises après la clôture de la consultation ne pourront être prises en considération. À l'issue de la consultation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le projet de Plan climat air énergie territorial, éventuellement modifié pour tenir compte des avis, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté des communes de la Haute-Saintonge.

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

VILLE DE ROYAN Ville de Royan

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 20.2292 en date du 19 octobre 2020, M le Maire de Royan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement du domaine public d'un tronçon du chemin rural, rue des Myosotis

À cet effet, M. Guy HUMBERT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Royan du lundi 9 novembre 2020 au mardi 24 novembre 2020 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de Royan tous les jours de 9 h à 12 heures et de 14 h à 18 heures, excepté les samedis, dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie, 00, avenue de Pontaligon, 17205 Royan Cedex, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete publique@mairie-royan.fr

M le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Lundi 9 novembre 2020 de 9 h à 12 heures,
- Mardi 24 novembre 2020 de 10 h à 17 h 30.

Le rapport et les conclusions de commissaire enquêteur seront établis dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à la mairie.

Notre territoire

UN SERVICE 100% GRATUIT

NOTRE-TERRITOIRE.COM

SOYEZ LE 1^{ER} INFORMÉ DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT PRÈS DE CHEZ VOUS OU N'IMPORTE OÙ EN FRANCE!

Le site qui rassemble tous les avis d'enquêtes publiques.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

VILLE DE ROYAN

Par arrêté n° 20.2292 en date du 19 octobre 2020 Monsieur Le Maire de Royan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la Désaffectation et du Déclassement du Domaine public d'un tronçon du chemin rural, rue des Myosotis.

À cet effet, Monsieur Guy HUMBERT a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Royan du lundi 09 novembre 2020 au mardi 24 novembre 2020 nclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, exceptés les samedis, dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie – 80 avenue de Pontailac 17205 ROYAN CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-royan.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Lundi 09 novembre 2020 de 9h00 à 12h00
- Mardi 24 novembre 2020 de 15h00 à 17h30

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront établis dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à la Mairie.

Site internet de la ville de Royan
Avis d'enquête mis en ligne le jeudi 20 octobre 2020

https://www.ville-royan.fr/avis-au-public-rss/7484-avis-d-enquete-publique-declasseme... Intranet de la Mairie de Royan Avis d'enquête publique dé... x


Vous êtes ici : Accueil - Avis au Public - Avis d'enquête publique déclassement du Domaine Public tronçon chemin rural

Ecoutez ▶

Avis d'enquête publique déclassement du Domaine Public tronçon chemin rural

J'aime Inscription pour voir ce que vos amis aiment Partager Tweet Partager Enregistrer

VILLE DE ROYAN



ROYAN.FR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉSAFFECTATION DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UN TRONÇON DU CHEMIN RURAL, RUE DES MYOSOTIS

Par arrêté n°20-2292 en date du 19 octobre 2020, Monsieur Le Maire de Royan a ouvert l'ouverture d'une enquête publique en vue de la Désaffectation et du Déclassement public d'un tronçon du chemin rural, rue des Myosotis.

À cet effet, Monsieur Guy HUMBERT a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Royan du lundi 09 novembre 2020 au mardi 24 novembre 2020 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h, exceptés les dimanches et jours fériés.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Royan. Elles pourront également être adressées par écrit au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie – 80 avenue de Pontaillasson – 17130 Royan CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.publique@mairie-royan.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

- Lundi 09 novembre 2020 de 9h à 12h
- Mardi 24 novembre 2020 de 15h à 17h30

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront établis dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête et seront mis à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à la Mairie.

Qualité de l'eau potable

Avis d'enquête publique déclassement du Domaine Public tronçon chemin rural

Like Comment Partager Télécharger Partager Enregistrer

VILLE DE ROYAN



ROYAN.FR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC TRONÇON CHEMIN RURAL, RUE DES MYOSOTIS

Par arrêté n°20-2292 en date du 19 octobre 2020, Monsieur Le Maire de Royan a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement d'un tronçon du chemin rural, rue des Myosotis.

À cet effet, Monsieur Guy HUMBERT a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de Royan du lundi 09 novembre 2020 au mardi 24 novembre 2020 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier à la Mairie de Royan tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h, exceptés les samedis.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Mairie de Royan, au Commissaire-Enquêteur à l'adresse de la Mairie - 80 avenue de Pontalliac 17205 ROYAN CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : enquete.pub@royan.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public les :

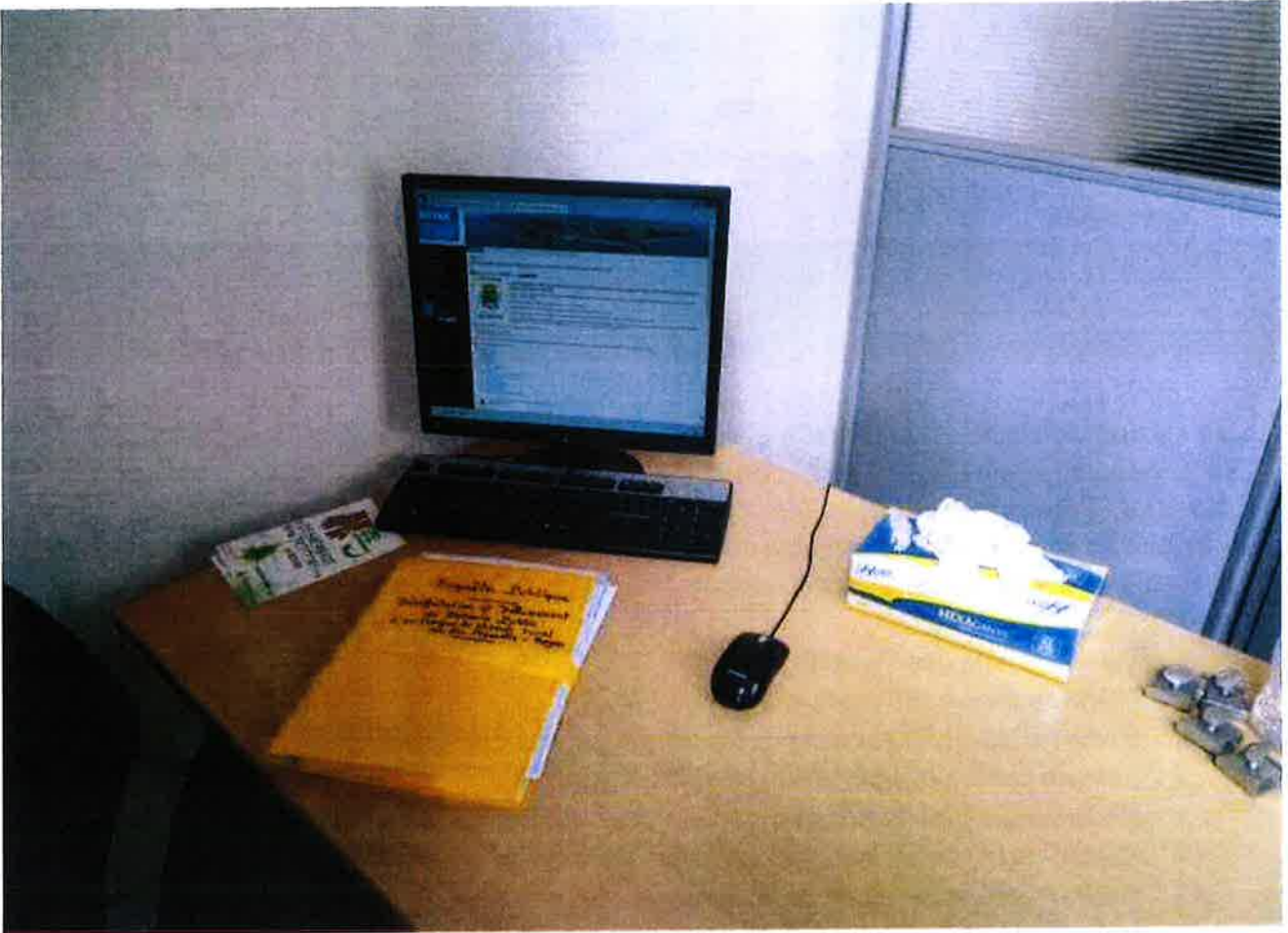
- Lundi 09 novembre 2020 de 9h à 12h
- Mardi 24 novembre 2020 de 15h à 17h30

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront établis dans un délai d'un mois suivant la clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront disponibles.

Éléments du dossier de l'enquête publique

- 1- arrêté n°20-2292
- 2- notice explicative
- 3- plan de situation
- 4- plan parcellaire
- 5- état parcellaire
- 6- appréciation des dépenses
- 7.1 - courrier G- HUMBERT
- 7.2- délibération n°20-121
- 7.3- lieux d'affichage de l'avis d'enquête publique
- 7.4- photos de l'affichage de l'enquête publique
- 7.5- parution dans Le Littoral
- 7.6- parution dans Sud-Ouest
- 7.7- insertion sur site internet
- 7.8- avis d'enquête publique
- 8- bordereau de transmission à la sous-préfecture

Annexe n°13





DOMAINE COMMUNAL

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Patrick MARENGO, Maire de la Ville de Royan, certifie avoir procédé à l’affichage de l’avis d’enquête publique sur le projet de Désaffectation et de Déclassement du Domaine Public d’un tronçon de chemin rural "rue des Myosotis" à Royan, du vendredi 23 octobre 2020 et jusqu’au mardi 24 novembre 2020 inclus, soit le dernier jour de l’enquête publique, dans les lieux suivants :

- Sur le site, rue des Myosotis à Royan,
- Mairie de Royan (80 avenue de Pontaillac),
- Mairie de Royan (80 avenue de Pontaillac) service État-Civil,
- Salle de spectacle Jean Gabin (rue Gambetta),
- Médiathèque (rue de Foncillon),
- Maison de l’Enfance (avenue des Fleurs de la Paix),
- Piscine municipale (place de la Gare),
- Maison des Associations (61 bis rue Paul Doumer),
- Marché Central de Royan,
- Marché du Parc de Royan.

Ainsi que sur les mobiliers urbains suivants :

- Avenue Louis Bouchet,
- Rue Gambetta / Rue Pierre Loti,
- Boulevard de la Grandière,
- Boulevard Frédéric Garnier,
- Avenue de Pontaillac,
- Boulevard de la Perche,
- Avenue Daniel Hedde,
- Boulevard de la Marne,
- Avenue du Château d’Eau,
- Rue des Pivoines.

Fait à Royan le 24 novembre 2020,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Désaffectation et Déclassement du Domaine Public d'un tronçon du chemin rural rue des Myosotis

• Ouverture de la première permanence le 9 novembre 2020 à 9^h00.

- ① • 9^h05 : Demande de renseignements de Madame Isabelle FAYOLLE.
Mme Fayolle va faire un courriel pour deux doléances concernant la parcelle n°62.
- ② • 10^h00 : Demande de renseignements de Madame Christine GALERON.
- ③ • 11^h10 : M. Philippe VIDEAU désire poser une doléance.
Celle-ci est hors sujet concernant cette enquête.

3 personnes sont venues demander des renseignements et poser des doléances pendant la première permanence
1 courriel a été adressé au commissaire enquêteur pendant la première permanence.

• Fermeture de la première permanence le 9 novembre 2020 à 12^h00

Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

• Ouverture de la deuxième permanence le 24 novembre 2020 à 15^h00.

- 4 courriels ont été adressés au commissaire enquêteur entre les 2 permanences. Ils ont été annexés avec le courriel précédent à ce registre dès l'arrivée de ~~celui-ci~~ ceux-ci.
- 2 personnes ~~ont~~ venues consulter le dossier en détail entre les 2 permanences.
- Personne n'est venue à la 2^{ème} permanence.
- Fermeture de la deuxième permanence le 24 novembre 2020 à 17^h30

Guy Humbert
Commissaire Enquêteur

Guy Humbert
Commissaire Enquêteur



Guy HUMBERT <guy.humbert.c.e@gmail.com>

Enquête Publique en vue der Désaffectation et du

1 message

ryf.annie@neuf.fr <ryf.annie@neuf.fr>

9 novembre 2020 à 10:44

Répondre à : ryf.annie@neuf.fr

À : enquete.publique@mairie-royan.fr, mairie@mairie-royan.fr

Déclassement du Domaine public d'un tronçon du chemin rural, [rue des Myosotis \(17200 ROYAN\)](#) face mon habitation [93 Bis, rue des Cendrilles, 17200 Royan](#)

A l'attention de Monsieur Guy HUMBERT

Commissaire-Enquêteur

MAIRIE

[80 Av. de Pontailac](#)

17205 ROYAN CEDEX

Bonjour Mr le Commissaire-Enquêteur,

Ne pouvant me déplacer, en raison Re-confinement Covid 19, CE JOUR :

- LUNDI 9 NOVEMBRE 2020 de 9h à 12h - comme indiqué sur le panneau en face de mon habitation [93 bis, rue des Cendrilles, ROYAN \(17200\)](#) pour vous rencontrer et connaître le but de ces travaux ;
- l'autre date indiquée étant le MARDI 24 NOVEMBRE 2020 de 15h à 17h30, trop lointaine par rapport au re-confinement actuel,

je ne pourrai pas me DEPLACER pour les raisons précitées.

Auriez-vous l'amabilité de me faire savoir ce qui est prévu audit tronçon du chemin rural, rue des Myosotis ?

Je vous en remercie par avance.

Bien cordialement,

Mme RYF Annie

[93 bis, rue des Cendrilles](#)

17200 Royan

Tel. 05 46 38 68 76 / 06 20 97 15 61

courriel : ryf.annie@neuf.fr

Courriel n°2



Guy HUMBERT <guy.humbert.c.e@gmail.com>

(aucun objet)

1 message

Gonzague BLAIS <gz.blais@gmail.com>

10 novembre 2020 à 15:27

À : enquete.publique@mairie-royan.fr

A l'attention de Monsieur Guy Humbert, commissaire-enquêteur

Bonjour Monsieur,

Suite à la LRAR n° 2C 138 323 2576 0 du 21 octobre 2020, vous trouverez ci dessous mes questions, observations, remarques:

1. Quelles sont les raisons précises de cette demande d'acquisition?
2. Cette demande qui peut être justifiée m'amène à poser les questions suivantes:
 1. Mr J.Pierre FAYOLLE est dans la même situation, à savoir, son terrain est également traversé par la continuité de ce même tronçon. Or il y a plusieurs années, il a pris possession d'une partie de ce même tronçon en le fermant avec un portail métallique conséquent. Je n'ai pas eu connaissance de la moindre enquête publique à cette époque.
 1. Y a t il eu enquête publique de faite le concernant et quelles ont été les conclusions, décisions?
 2. Dans le cas ou aucune enquête ait été faite:
 1. de quel droit Mr JP Fayolle a t il bloqué le passage avec un portail conséquent??
 2. je demande qu'en qualité de contribuable, une régularisation soit faite. A défaut Monsieur Fayolle doit restituer et remettre en l'état initial le terrain volé à ma municipalité.
 3. je précise qu'étant marié à une architecte , la famille J.Pierre Fayolle a une totale connaissance des droits en ce domaine.
 2. Mr Marc Fayolle ne paraît pas sur la liste des riverains copropriétaires. Or Mr Marc Fayolle a ouvert récemment un portillon donnant sur ce tronçon. Cela m'amène à poser la question:
 1. a t il fait une demande de modification de son mur et ouverture d'un accès sur ce tronçon? Je n'ai jamais vu de panneau légal annonçant une modification quelconque.
 2. Mr Marc Fayolle est propriétaire d'une partie de la maison Fayolle d'origine et doit bénéficier d'un droit de passage chez Mr J Pierre Fayolle. De ce fait il n'a pas accès au tronçon concerné.

Je vous remercie de m'apporter les réponses à mes questions et à soumettre à la Mairie les anomalies qui en découlent.

Bien cordialement.

Gonzague Blais

Gonzague BLAIS
12, allée des Jacinthes - 76230 Bois-Guillaume
07.68.20.10.29 (domicile 02.35.98.53.88)
gz.blais@gmail.com

Courriel n°3



Guy HUMBERT <guy.humbert.c.e@gmail.com>

Requête enquête publique rue des Myosotis

1 message

isa.fayolle@netcourrier.com <isa.fayolle@netcourrier.com>

10 novembre 2020 à 16:42

À : enquete.publique@mairie-royan.fr

Cc : Jean FAYOLLE <j.fayolle@automatica.fr>

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Monsieur,

Je fais suite à notre entrevue du lundi 9 novembre et vous confirme, dans le cadre de l'enquête publique, notre demande de déclassement du chemin rural rue des Myosotis à Royan sur le tronçon longeant notre parcelle 62 afin de pouvoir nous porter acquéreur de cette partie du chemin +10m.

Nous occupons actuellement cet espace limité par le grillage mis en place par le camping des Coquelicots et le portail d'entrée sur notre parcelle.

Historiquement, nous avons privatisé ce chemin en 2001 en accord oral avec les services techniques de l'époque, lors de la construction de nos garages, le chemin des Myosotis ayant été privatisé par le camping et fermé par le grillage actuel.

Nous souhaitons nous porter acquéreurs de la partie hachurée en rouge sur le plan cadastre joint, compris ces 10 mètres qui nous servent de parking et nous isolent des nuisances apportées par la présence du camping.

Je me permet de vous signaler que les délimitations des parcelles sur le plan cadastre ne correspondent pas à l'implantation réelle des clôtures sur cette partie.

Vous trouverez ci-joint les photos de ce tronçon prise depuis notre parcelle.

Je me tiens à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Je vous remercie de prendre en compte notre demande et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Isabelle Fayolle
06 73 60 87 76
39 rue des Pivoines
17200 ROYAN

4 pièces jointes




chemin des myosotis.JPG
176K

Chemin des myosotis vers camping.JPG
177K



Local technique camping vu depuis le jardin.JPG
100K

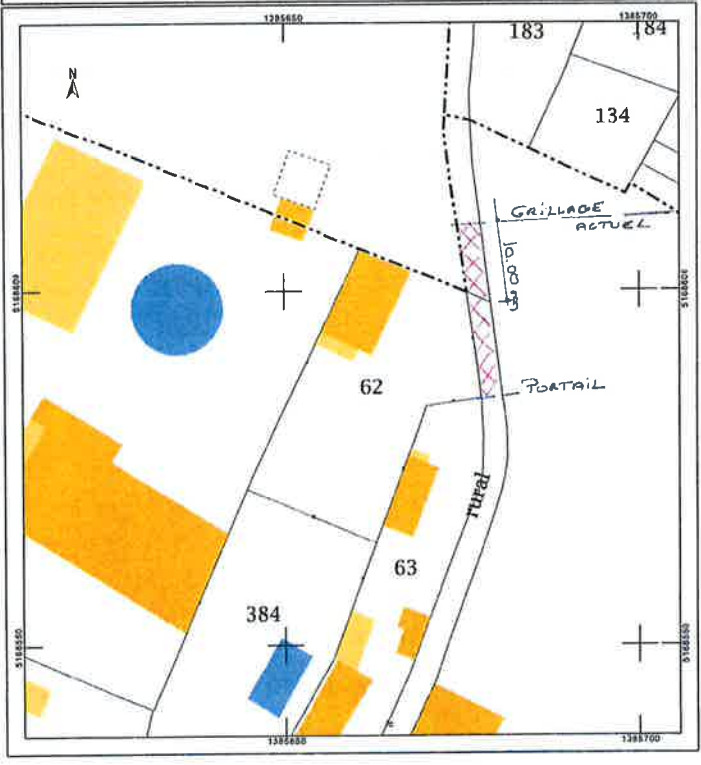
 **Plan cadastre.pdf**
803K







Département : CHARENTE MARITIME Commune : ROYAN	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Le plan visuelisé sur cet extrait est géré par le centre des Impôts Foncier suivants : Pôle Topographique et de Gestion Cadastre 28 av. De Fénelon Réception sur RDV 17020 17020 La Rochelle cedex 1 Tél 05 49 30 88 04 - fax page 170 la- rochelle@drofin.finances.gouv.fr
Bâtiment : BO Feuille : 000 BO 01 Echelle d'origine : 1/1000 Echelle d'édition : 1/500	Cet extrait de plan visuel est diffusé par : cadastre.gouv.fr	
Date d'édition : 05/11/2020 (niveau homme de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC18 ©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics		



Courriel n°4



Guy HUMBERT <guy.humbert.c.e@gmail.com>

enquête chemin des myosotis

1 message

0614707391 <patrick.cap.devielle@sfr.fr>

15 novembre 2020 à 09:40

Répondre à : 0614707391 <patrick.cap.devielle@sfr.fr>

À : s.duguet@mairie-royan.fr

Cc : enquete.publique@mairie-royan.fr

A l'attention de Mme Sylvie DUGUET (responsable du service domaine communal).

Copie: Mr Guy HUMBERT (commissaire enquêteur)

PJ: - Courrier du 26 octobre 2020 de Mr Le maire Patrick MARNGO

-Notice explicative

- Plan de situation

Bonjour Madame,

J'habite dans le lotissement Les Maraîchers près du camping des Coquelicots. Avec quelques personnes nous avons regardé le panneau mis en bordure de la Rue des Cendrilles.

Au vu des différents documents nous avons compris que la partie du chemin rural des Myosotis désaffecté intéressait le camping des Coquelicots ,celui traversant le camping.

Par contre nous aimerions connaître le devenir du morceau de chemin qui part du portail en plastique et qui mène au bord de la rue des Cendrilles i longeant la parcelle N°341 (je crois) et qui comporte une maison.

Nous espérons que ce ne sera pas une entrée ou sortie du camping.

Nous pensons que ce sera une sortie exceptionnelle pour des questions de sécurité (ambulances, pompiers...).

Merci pour une prise en compte.

Je reste a votre disposition si besoin.

Dans l'attente recevez Madame l'expression de mes sentiments distinguées.

Patrick CAPDEVIELLE


[6 impasse des Maraîchers](#)


17200 ROYAN

tel 06 14 70 73 91

patrick.cap.devielle@sfr.fr

3 pièces jointes

 **courrier HUMBERT.pdf**
76K

 **notice myosotis.pdf**
32K

 **plansituation.pdf**
182K

Courriel n°5



Guy HUMBERT <guy.humbert.c.e@gmail.com>

projet de désaffectation 20-2292

1 message

jean-rene blais <jeanrene.blais@gmail.com>
À : enquete.publique@mairie-royan.fr

23 novembre 2020 à 20:32

A l'attention de Mr Humbert

Monsieur,
je prends connaissance du dossier 20-2292 relatif à la désaffectation et au déclassement du chemin rural rue des Myosotis.

Je suis satisfait de la démarche du propriétaire du camping, qui fait les choses telles qu'elles devraient être faites, et satisfait de pouvoir m'exprimer au travers de cette enquête publique

1- Pour autant cette démarche m'amène vers un point en lien avec cette demande.
La raison pour laquelle le propriétaire du camping se porte acquéreur semble dûe au fait que le propriétaire de la parcelle 62 ait annexé et mis un portail obstruant le chemin communal.
Or il semble qu'il n'y ait eu aucune autorisation pour cela.
S'il y a eu une autorisation comment se fait-il que nous n'ayons pas été préalablement consultés ? S'il n'y a pas d'autorisation quelles mesures seront prises pour rétablir le droit, à savoir démontage du portail sur une parcelle appartenant à la mairie, puis achat de cette parcelle après enquête publique ?
Je note que le propriétaire de la parcelle 385 a également créé une ouverture sur la rue des Myosotis sans demande d'autorisation à ma connaissance.

On voit là des façons d'agir hors des règlements et des lois, et pour lesquelles nous avons été mis devant les faits accomplis.

2- Si le passage de la parcelle 62 est rétabli, y a-t-il toujours un intérêt pour la commune de définitivement condamner ce passage ?
Si le passage de la parcelle 62 est rétabli, y a-t-il toujours un intérêt pour le camping d'acheter cette portion du chemin communal ?

En conclusion, je demande que le traitement de la demande de désaffectation et de déclassement de la parcelle traversant le camping soit considérée en sa globalité avec le problème du portail entravant l'utilisation du passage sur le chemin communal.
Les 2 dossiers doivent être menés en parallèle selon les lois, et de façon équitable à savoir à titre onéreux si acquisition il y a.
Le domaine public ne peut considérer un traitement différent., c'est un principe de justice et d'équité pour tous les administrés.

Je me tiens à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Cordialement

Jean-René Blais



Courriel n°6

Guy HUMBERT <guy.humbert.c.e@gmail.com>

TR: Déclassement du domaine public tronçon dans rue des Myosotis

1 message

Sylvie DUGUET <s.duguet@mairie-royan.fr>

26 novembre 2020 à 12:07

À : Enquete Publique <Enquete.publique@mairie-royan.fr>

Bonjour Monsieur HUMBERT,

J'ai rajouté le courriel ci-dessous (n° 6) au dossier d'enquête publique.

Bien cordialement,

Sylvie DUGUET – Ville de Royan

Responsable du service Domaine Communal

Tél. : 05 46 39 56 61 – 06 84 13 40 92

Mail : s.duguet@mairie-royan.fr

De : genevieve et gerald morineaux [mailto:ggmorineaux@hotmail.fr]

Envoyé : dimanche 22 novembre 2020 21:51

À : Sylvie DUGUET

Objet : Déclassement du domaine public tronçon dans rue des Myosotis

A l'attention de Sylvie Duguet

Chère Madame

Suite à votre courrier recommandé avec AR, je vous remercie que nous soyons contactés par enquête publique au sujet de l'évolution de ce chemin rural.

Ce courrier amène de ma part des questions

- qu'en est-il de la partie située entre cette partie du chemin et le portail qui a été installé sur la parcelle 62 (cf votre plan, un tout petit peu plus bas que votre trait rouge, à droite sur la parcelle 62).

Ce portail en effet coupe le chemin !

et - sauf erreur de ma part - nous n'avons été mis devant le fait accompli sans consultation préalable.

Ce terrain a-t-il été acheté ?...

- qu'en est-il de l'ouverture récente d'une porte sur cette rue des Myosotis, à gauche du début de la rue ? Là encore on a été mis devant le fait accompli sans consultation.

Je demande donc des explications sur ces faits réalisés.

Le souci de justice dans la façon dont les choses se font dans cette rue des Myosotis impose que ces faits soient expliqués, justifiés, conformes, ou régularisés..

De plus j'aimerais savoir si cette désaffectation-reclassement peut avoir des incidences sur le devenir, le statut et les charges de cette rue pour les riverains.

Je vous remercie de consigner ces observations et des réponses que vous voudrez bien m'apporter, pour que je puisse savoir la conduite à tenir et me prononcer.

Comptant sur votre compréhension

Geneviève Morineaux

Co propriétaire 1 rue des Myosotis

Téléchargez Outlook pour Android

Ce message électronique et ses fichiers attachés sont strictement confidentiels et peuvent contenir des éléments dont la Ville de Royan est propriétaire. Ils sont donc destinés à l'usage de leurs seuls destinataires. Si vous avez reçu ce message par erreur, merci de le retourner à son émetteur et de le détruire ainsi que toutes les pièces attachées. L'utilisation, la divulgation, la publication, la distribution, ou la reproduction non expressément autorisées de ce message et de ses pièces attachées sont interdites.

Pensez environnement !

N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire.



DOMAINE COMMUNAL

Royan, le 26 novembre 2020

Monsieur Guy HUMBERT
3 rue des Perasses

17110 SAINT GEORGES DE DIDONNE

N/Réf. : Affaire suivie par Sylvie DUGUET
Responsable du service Domaine Communal
Ligne Directe 05 46 39 56 70
Email : s.duguet@mairie-royan.fr

OBJET : Enquête Publique - Désaffectation et Déclassement du Domaine Public d'un tronçon du chemin rural "Rue des Myosotis" à Royan (17200)

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Par un courriel en date du 20 novembre dernier, vous m'avez demandé de vous apporter quelques précisions au sujet d'observations relatives à l'enquête publique citée en objet, reçues par messagerie électronique :

- Observation n° 3 (courriel n° 2) de Monsieur Gonzague BLAIS – 76230 BOIS GUILLAUME :
"Monsieur Jean-Pierre FAYOLLE a son terrain également traversé par la continuité du chemin rural. Y a-t-il eu une enquête publique ?
De quel droit M. FAYOLLE occupe-t-il ce terrain ?
Je demande qu'une régularisation soit faite."

Réponse : Lorsque la Ville a décidé de régulariser la situation privative d'une partie du chemin rural par le camping "Les Coquelicots", il n'avait pas été constaté une privatisation d'une partie de ce chemin par M. et Mme FAYOLLE.

Il est hors de question de laisser cette situation perdurer et cette situation privative doit cesser.

La Ville de Royan a pris bonne note de la demande de M. et Mme FAYOLLE de procéder à une régularisation. Il n'est pas exclu que cette occupation puisse être autorisée, en vendant à titre onéreux cette emprise à M. et Mme FAYOLLE, sous réserve, au préalable, de la mise en place d'une nouvelle procédure de désaffectation et de déclassément de cette partie du chemin rural, soumise à enquête publique.

- Observation n° 5 (courriel n° 4) de M. Patrick CAPDEVIEILLE – 17200 ROYAN :
"Quel est le devenir du morceau de chemin qui part du portail en plastique et qui mène au bord de la rue des Cendrilles longeant la parcelle n° 341 (je crois) et qui comporte une maison ?"

Réponse :

Cette partie du chemin rural est intégrée à la parcelle cadastrée BO n° n° 489, objet de l'enquête publique. Elle est destinée, à l'issue de l'enquête publique, à être vendue au camping Les Coquelicots. En effet, la clôture du camping empiétant sur ce chemin, une régularisation de la situation est nécessaire. La partie de ce chemin rural comprise entre le transformateur et la rue des Cendrilles n'est pas concernée par l'enquête publique et reste dans le domaine public.

La parcelle cadastrée BO n° 341 ne jouxte pas directement le chemin rural, puisqu'une autre parcelle, n'appartenant pas à la commune de Royan, cadastrée BO n° 342, les sépare.

En espérant avoir répondu à vos interrogations et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.



Pour le Maire et par délégation,
l'adjoint en charge de l'occupation du Domaine Public,

Philippe CUSSAC

AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Les présentes conclusions résultent de l'étude du dossier, des constatations effectuées sur le site, des observations du public, des propositions développées par le maître d'ouvrage et de ma réflexion personnelle.

Le déroulement de l'enquête et l'analyse des observations sont relatées dans le **rapport**, partie précédente de ce document.

Les avis et conclusions qui en découlent sont établis en s'interrogeant sur la pertinence de ce projet d'aliénation de chemin rural.

4. DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique relative au projet de déclassement et aliénation d'une partie du chemin rural situé rue des Myosotis cadastrée parcelle n°489 section BO à Royan et prescrite du lundi 9 novembre au mardi 24 novembre 2020 a fait l'objet d'un arrêté Monsieur le Maire de la commune de Royan le 19 octobre 2020. Elle s'est déroulée conformément aux textes en vigueur et de manière satisfaisante.

Toutes les prescriptions de cet arrêté ont été respectées en particulier pour ce qui concerne la publicité et la libre expression du public dont l'information a été réalisée correctement avant et pendant l'enquête.

Le cheminement suivi pour aboutir à la concrétisation de ce projet est en totale conformité avec la procédure réglementaire définie dans le Code rural et de la pêche maritime. Le dossier soumis à l'enquête publique aborde tous les aspects nécessaires à une bonne compréhension du projet. J'ai procédé au contrôle du contenu du dossier d'enquête mis en place au siège de l'enquête.

J'estime que le public :

- a été informé de l'ouverture et du déroulement de l'enquête,
- a bénéficié d'informations suffisantes sur le projet et a pu s'exprimer librement sur ce projet,
- a eu la possibilité de prendre connaissance du dossier d'enquête directement au secrétariat de la mairie de Royan,
- a pu consigner librement ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ou les envoyer au siège de l'enquête par courrier postal ou par courriel,
- a eu la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur lors des 2 permanences tenues à la mairie de Royan.

J'en conclus que :

Le projet d'aliénation de cette partie du chemin rural soumis à l'enquête publique a respecté les formes prescrites par les articles R161-25 à R161-27 du Code rural et de la pêche maritime.

Observations reçues par le commissaire enquêteur :

- Aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête publique,
- Aucun courrier postal n'a été adressé au nom du commissaire enquêteur,
- Six courriels (6) concernant cette enquête publique sont arrivés dans la boîte aux lettres indiquée dans l'arrêté du maire : enquete.publique@mairie-royan.fr

5. RAPPEL DU PROJET

Par délibération du Conseil municipal du 15 octobre 2020, la commune de Royan a demandé l'ouverture d'une enquête publique en vue de l'aliénation du chemin rural situé rue des Myosotis, cadastré parcelle n°489 section B O et d'une contenance de 691 m².

Le chemin rural rue des Myosotis, raccordé à la rue des Cendrilles et à la rue des Pivoines traverse le camping « Les Coquelicots » appartenant à la Société CAP FUN, et pour une partie, n'assure plus sa fonction de voie publique. La société CAP FUN, propriétaire de parcelles situées de part et d'autre de ce tronçon de voie, a fait part de son intention d'en faire l'acquisition.

6. ENJEUX DU PROJET

Le projet présenté à l'enquête publique devrait permettre à la commune de Royan de se séparer d'un chemin rural dont l'usage du public est devenu caduc, et dont une partie est occupé par le camping. Ce chemin n'a plus d'utilité justifiant son maintien dans le patrimoine communal.

Aussi compte tenu de la désaffectation de ce chemin rural, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L161-10 du Code rural et de la pêche maritime, qui autorise l'aliénation d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

L'objectif de la Commune est de réduire le nombre de chemins ruraux désaffectés et n'ayant plus d'utilité publique afin d'en limiter les coûts d'entretien. La désaffectation et le déclassement du Domaine public de ce tronçon de chemin est envisagé en vue de la céder à titre onéreux à la Société CAP FUN qui souhaite réaliser une unité foncière cohérente.

Il convient de préciser que ce chemin n'est pas inscrit, par le Conseil Départemental du Bas-Rhin, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), et qu'à ce titre, sa cession ne génère pas la réalisation d'un itinéraire de substitution.

D'une manière générale les propriétaires riverains sont satisfaits de l'aliénation d'une partie du chemin rural. Leur avis favorable est plutôt conditionné par l'acquisition par Monsieur et Madame FAYOLLE de la partie du chemin rural incluse dans leur unité foncière. L'accès au camping par ce chemin n'étant alors plus possible depuis la rue

des Pivoines, la circulation automobile dans cette ruelle étroite resterait très faible.

Lors de sa visite, Madame Isabelle Fayolle a exprimé le souhait de faire l'acquisition du chemin inclus dans sa propriété. Une partie d'environ 10 mètres de la parcelle n°489, une autre partie allant jusqu'à son portail rue des Myosotis.

La première partie fait l'objet de cette enquête publique et la vente pourrait se faire après l'approbation de celle-ci.

La deuxième partie, le long de la parcelle n°62, n'est pas dans le périmètre de l'arrêté municipal. Dans un soucis d'équité et suite aux demandes exprimées dans les observations, elle devrait faire l'objet d'une aliénation après une nouvelle enquête publique pour la céder à Monsieur et Madame Fayolle.

7. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le projet d'aliénation de ce chemin rural répond aux objectifs de la commune de Royan de se séparer d'une emprise devenue sans usage et inutiles et coûteuse au fil des années.

Ce projet devrait permettre aux futurs acquéreurs de créer une unité foncière homogène. Les propriétaires des parcelles riveraines les plus concernées ont donné un avis favorable à condition de régulariser la partie du chemin rural occupée par Monsieur et Madame FAYOLLE.

Ce projet satisfait l'intérêt général en permettant, dans le cadre de l'acquisition du chemin rural par des particuliers, de diminuer les charges d'entretien de la commune et de bénéficier d'une recette pour le budget communal.

En conclusion, le projet d'aliénation de la commune de Royan me paraît globalement satisfaisant.

8. AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Après :

- une étude exhaustive du dossier soumis à l'enquête publique,
- des visites sur le site concerné par l'aliénation du chemin rural,
- des rencontres et entretiens avec les représentants de commune et des particuliers lors des deux permanences,
- des observations plutôt favorables des riverains,

Vu :

- la régularité de la procédure appliquée à l'enquête publique,
- mes motivations et convictions exposées ci-dessus,

En conséquence : le commissaire enquêteur considère que les conditions sont suffisamment réunies pour émettre :

**UN AVIS FAVORABLE
SANS RESERVE**

**à l'aliénation d'une partie du chemin rural
située rue des Myosotis à Royan parcelle n°489 section BO**

L'avis favorable sans réserve exprimé ci-dessus est complété par les 2 recommandations suivantes :

- Recommandation n°1 : Scinder la parcelle n°489 afin de vendre à Monsieur et Madame Fayolle la partie incluse dans son unité foncière.
- Recommandation n°2 : Aliéner le chemin rural le long de la parcelle n°62 afin de pouvoir céder cette partie à Monsieur et Madame Fayolle.

Fait à Saint Georges de Didonne, le 7 décembre 2020



Commissaire Enquêteur
Guy HUBERT